La justice en procès

notre dossier p. 9 à 13

lutte ouvrière

Hebdomadaire — Paraît le samedi — N° 368 - 20 septembre 1975 Prix: 2 F

Fabre à l'Elysée: les radicaux de gauche préservent l'avenir à droite

p. 20

ESPAGNE:

DIX CONDAMNÉS A MORT

il faut arrêter le bras du bourreau!

IDEAL-STANDARD : les travailleurs refusent le plan gouvernemental de licenciement

P.15

sommaire

DANS LE MONDE

Page 4 :
— **Liban : la population n'est pas prête à se laisser mettre au pas.**
— **Egypte : seul droit des Palestiniens, celui de se taire.**
— **URSS : solidarité avec Amalrik !**

EN FRANCE

Page 5 :
— **Le pouvoir régional, une nouvelle mystification.**
— **La fête de** l'Humanité.
Pages 6 et 7 :
— **L'action anti-tabac du gouvernement : beaucoup de fumée sans feu.**
— **Comment l'Etat aide les capitalistes : l'exemple de la sidérurgie en crise.**
— **C'est la relance des augmentations.**
— **Le Conseil de Paris et les vieux : démagogie et réalité.**
Page 8 :
— **Maternelles : les problèmes restent entiers.**
— **La rentrée scolaire vue par les syndicats.**
Page 14 :
— **Les pompistes en colère.**
— **La crise viticole.**
Pages 15 et 16 :
— **Dans les entreprises : luttes à Idéal-Standard, à la BNP.**
Page 20 :
— **L'affaire Claustre : responsabilité du gouvernement français.**
— **Robert Fabre à l'Elysée : les Radicaux de Gauche réservent l'avenir... à droite.**

DOSSIER

Pages 9 à 13 :
— **La justice bourgeoise.**

DIVERS

Page 17 :
— **Livres :** L'art de la guerre et le marxisme **de Trotsky** ; Le Chili sous Pinochet **de Claude Katz.**
— **« La Joie de Lire » fermée.**
Page 18 :
— **Cinéma :** Souvenirs d'en France. Guerre et amour.
Page 19 :
— **Télévision et mots croisés.**

lutte ouvrière

LUTTE OUVRIERE regroupe des militants pour qui le socialisme n'a ni le visage de Mitterrand ou de Wilson, ni celui des actuels dirigeants de l'Union Soviétique.

Les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle, humaine, car communisme et socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les guerres, les crises, l'épuisement des matières premières et la pollution dus à l'anarchie et à l'égoïsme de la société actuelle.

Les travailleurs devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi son Parlement, ses tribunaux, sa police, son armée et exercer eux-mêmes, directement, le pouvoir, car le bulletin de vote ne peut pas changer la vie.

Les travailleurs n'ont pas de patrie et ils savent qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut pas être un peuple libre.

C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, c'est-à-dire communistes et socialistes révolutionnaires et internationalistes.

Responsable de la publication : Michel RODINSON

Composition :
L.I.T.O. - Département Offset-Presse
4 ter, rue du Boulol, Paris

Imprimé par Graphic-Presse - Epinay

A resser toute correspondance à LUTTE OUVRIERE
B.P. 233 - 75865 - Paris Cédex 18
C.C.P. RODINSON PARIS 6851-10

ABONNEMENT D'UN AN
FRANCE : 50 F
ETRANGER : 80 F

ESPAGNE il faut arrêter le bras du bourreau

APRES le verdict rendu le 18 septembre par le tribunal militaire de Madrid, c'est désormais à dix que se monte le nombre des condamnations à mort pour raisons politiques prononcées en Espagne depuis moins d'un mois. Aux noms des deux militants de l'organisation nationaliste basque ETA, Garmendia et Otaegui, condamnés à la peine capitale le 29 août dernier, sont venus s'ajouter en quelques jours ceux des trois militants du FRAP, Blanco, Fernandez et Baena, condamnés à la même peine le 12 septembre, et ceux des cinq militants de cette organisation (trois hommes et deux femmes), Ramon Garcia, Manuel Canaveras, Jose Sanchez, Maria Dasca et Concepcion Tristan, contre lesquels le même verdict a été rendu jeudi. Et un militant de l'ETA, Juan Paredes, contre lequel la peine de mort est également requise, doit également être jugé ces jours-ci à Barcelone.

Les conditions dans lesquelles s'est déroulé ce nouveau procès de Madrid sont encore plus monstrueuses que celles des procès précédents. Le jugement a été rendu selon la procédure « sumarisimo » (expéditive). Les avocats n'ont eu que quelques heures pour étudier les dossiers des accusés. Et ceux des cinq militants contre lesquels la peine de mort était requise ont quitté le prétoire en cours d'audience, soit volontairement (parce qu'ils étaient mis dans l'impossibilité d'assumer vraiment leur défense), soit expulsés par le président. Aucun appel n'est possible. La seule chose qui puisse désormais sauver les cinq du FRAP est la grâce du chef de l'Etat. Mais les juges militaires espagnols sont de trop fidèles exécuteurs des ordres du régime franquiste pour qu'on puisse croire que Franco signera le décret de grâce autrement que contraint et forcé.

C'est au nom de la nouvelle législation « antiterroriste » que les procès sont menés suivant cette procédure accélérée, qui a permis la condamnation à mort sans appel d'hommes et de femmes dont certains n'ont été arrêtés que quinze jours avant le jugement. Mais si terrorisme il y a, n'est-il pas d'abord du côté de cette justice militaire, de cette dictature vieillissante qui, pour rassurer ses mercenaires, s'emploie à condamner à mort des militants politiques accusés d'être responsables d'attentats commis contre des policiers, sans l'ombre d'une preuve, sans même leur laisser la possibilité de se défendre.

Les cinq condamnés à mort de jeudi nient en bloc les faits dont ils sont accusés, comme niaient les trois du 12 septembre. Et l'accusation n'a visiblement pas fait la preuve du contraire. Mais, auraient-ils vraiment accompli les actes qui leur sont reprochés, que les travailleurs du monde entier devraient se sentir solidaires d'eux et tout mettre en œuvre pour tenter de les sauver. Car, quoi qu'on puisse penser de l'efficacité du terrorisme pour libérer la classe ouvrière de ses chaînes, comment ne pas comprendre que, après plus de trente-cinq ans de règne d'une dictature qui bénéficie de la complaisance de tous les régimes soi-disant démocrates, de jeunes hommes et de jeunes femmes ne voient plus d'autre solution que de se dresser contre elle les armes à la main.

Cette sinistre série de condamnations à mort montre aussi que la prétendue libéralisation du régime franquiste, sur laquelle on a tant écrit ces dernières années, n'était qu'une façade et que celui-ci est resté fidèle à ses origines, qu'il est prêt à recourir aujourd'hui à la pire violence contre tous ceux qui luttent en Espagne pour un peu plus de liberté ou pour les droits du peuple travailleur, comme il a recouru jadis à la pire violence, au massacre de centaines de milliers de militants politiques et syndicaux, de travailleurs, pour asseoir sa domination.

Non, Franco n'a pas changé : il est resté le bourreau de la classe ouvrière et de toute la population laborieuse d'Espagne. Il est resté celui qui est venu au pouvoir grâce à l'aide de Hitler et de Mussolini. Et il se maintient grâce à la complicité de toutes les bourgeoisies occidentales.

C'est cela qui explique que la vague de terreur et de condamnations à mort qui déferle en ce moment sur l'Espagne suscite si peu d'écho dans la presse bourgeoise ou sur les ondes de la radio et de la télévision. Et, quand bien même le scandale deviendrait si éclatant qu'il tirerait quelques larmes hypocrites à nos dirigeants, il ne faudrait pas compter sur nos exploiteurs pour sauver les victimes des exploiteurs du peuple espagnol.

Ceux qui, parce qu'ils ont voulu défendre les intérêts et les droits des travailleurs d'Espagne, sont aujourd'hui menacés du garrot ne peuvent compter sur rien d'autre que sur la solidarité des travailleurs du monde entier. Celle-ci ne doit pas faire défaut. Il faut arrêter le bras du bourreau. Travailleurs de France, il faut sauver nos frères d'Espagne !

Arlette LAGUILLER

PORTUGAL : le gouvernement, le Parti Communiste et l'ordre

IL aura fallu deux semaines de négociations laborieuses pour que Pinheiro de Azevedo annonce que les partis consultés se sont mis d'accord pour la formation d'un gouvernement.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le gouvernement n'est pas encore formé mais ce qui est public de sa composition confirme l'évolution en cours depuis le succès des courants modérés au sein du MFA. Par sa composition comme par son programme, le nouveau gouvernement chercherait à donner satisfaction au Parti Socialiste et au parti centriste PPD, ainsi qu'à ce « groupe des neuf » qui, avec Melo Antunes, avait pris au sein de l'armée la tête de la révolte contre les orientations jugées trop radicales du MFA.

Au centre de ce programme : le rétablissement de l'ordre. Obtenir le retour des soldats dans les casernes et le rétablissement de la discipline hiérarchique. Dans le pays, mettre fin au bouillonnement politique, au foisonnement de comités, de commissions d'ouvriers ou d'habitants dans les villes, de paysans ou d'ouvriers agricoles dans les campagnes.

Pour réaliser ces objectifs, le nouveau gouvernement a besoin de la participation du Parti Communiste Portugais. Celui-ci en a accepté le principe, même s'il en discute encore le prix, c'est-à-dire le nombre de sièges au gouvernement. Et cela, malgré les réticences visibles, voire l'hostilité de ses propres militants. C'est la crainte de perdre des militants, au profit de l'extrême-gauche en particulier, qui incite le PCP à l'hypocrisie de n'envoyer ses représentants au gouvernement qu'à titre individuel ; à chercher à faire monter les enchères de sa participation, ou encore à donner cette explication embarrassée, disant que sa participation au gouvernement est le seul moyen d'empêcher celui-ci d'être plus à droite qu'il ne l'est. Le Parti Communiste Portugais est de toute évidence écartelé entre sa base ouvrière et sa volonté de maintenir ses positions au sein de l'Etat bourgeois. Maintenant qu'il ne peut plus compter de la même manière qu'avant sur le MFA, sur lequel il avait tout misé, il s'accroche à toutes les planches de salut qu'on veut bien lui offrir.

La nouvelle planche sera aussi pourrie que les précédentes. Le PCP sera à terme inévitablement évincé de ses positions dans l'Etat. Seulement, dans l'intervalle, il aura cautionné aux yeux des travailleurs ce gouvernement de coalition destiné à rétablir l'ordre, comme il avait cautionné auparavant le MFA. C'est-à-dire qu'il aura encore contribué, devant les travailleurs, à obscurcir la conscience de la nécessité de s'organiser sur la base d'un programme propre.

Pourtant cette conscience est vitale, aujourd'hui plus que jamais. Les deux grands partis ouvriers, le PC et le PS, sont en train de cesser la lutte stérile qui les a opposés, mais c'est pour mieux permettre à l'Etat bourgeois de rétablir l'ordre.

Face à une telle unité, au service de l'ordre bourgeois, il est indispensable d'opposer l'unité de toutes les organisations ouvrières pour défendre les acquis de la classe ouvrière, pour défendre la relative liberté d'expression et d'organisation dont elle jouit à l'heure actuelle, pour défendre les comités d'usine et de quartier, pour défendre le droit des soldats à s'organiser et à participer à la vie politique. Le seul rempart contre le retour triomphant de la réaction réside précisément dans l'effervescence dans l'armée, dans les éléments d'organisation propre que la classe ouvrière commence à se donner dans le pays. Il faut les renforcer. Il faut les développer. Et ce ne serait pas de « l'anarchie dans les casernes et dans les entreprises », comme le prétend Mario Soares, mais le fondement d'un autre ordre, cherchant à surmonter la crise que traverse le Portugal, au profit des ouvriers, des prolétaires des campagnes, des petits paysans.

Georges KALDY.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE AU CHILI

DEUX ans après l'installation de la dictature, le Chili est en pleine débâcle économique.

L'inflation est officiellement estimée à 378 % pour 1974 — mais la Banque mondiale avance le chiffre de 600 % (les produits alimentaires, eux, ont augmenté encore plus vite ; quant aux médicaments, ils ont augmenté de 5059 % de septembre 1973 à mai 1975). Le taux de chômage de la population active est officiellement estimé à 14 %. Le marché noir est florissant. Les prix sont libres, mais les salaires sont fixés par décret.

Dans cette situation, le niveau de vie des travailleurs des villes et des campagnes ne cesse de baisser.

En décembre 1974, le salaire minimum était fixé à 18.000 escudos (mais les trois quarts des salaires étaient inférieurs à ce montant ou l'atteignaient à peine). Le kilo de pain valait 400 escudos, une paire de chaussures d'enfants 6.000 !

(Ph. A.F.P.)

Le chômage s'aggrave. Dès le lendemain du coup d'Etat, la junte licenciait cent mille travailleurs des secteurs de la Santé, de l'Education et du Bâtiment. Les patrons privés ont licencié eux aussi, soit pour des motifs politiques, soit parce que de nouvelles lois leur permettent d'aggraver sans problèmes les conditions de travail et d'horaires.

Dans ces conditions, on estime de 19 à 25 % le pourcentage de la population sous-alimentée. Des organisations religieuses organisent des cantines populaires qui permettent à des milliers d'enfants de ne pas mourir de faim.

Si elle entend réduire les travailleurs à la misère, la junte affiche le libéralisme le plus outrancier vis-à-vis des entreprises privées Dès la fin de l'année 1974, 240 entreprises nationalisées sur 450 étaient reprivatisées, et les sociétés américaines expropriées sous Allende se voyaient proposer des dédommagements. La société Anaconda a ainsi reçu 63 millions de dollars comptant et s'est vu promettre 188 millions de dollars payables en neuf ans pour compenser la perte de ses mines...

Mais si cette politique profite à un certain nombre de capitalistes, l'inflation et le chômage commencent à inquiéter sérieusement la bourgeoisie.

Le gouvernement Allende menait, paraît-il, le Chili à la catastrophe économique : ce fut l'un des prétextes invoqués par la Démocratie Chrétienne pour lâcher l'Unité populaire et par la junte pour perpétrer son coup d'Etat.

La catastrophe économique est là. Et elle est le fait de la dictature !

Sylvie FRIEDMAN.

Libérez Breyten Breytenbach !

UN communiqué du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (MRAP) annonce l'arrestation par le gouvernement d'Afrique du Sud de Breyten Breytenbach.

Poète de langue afrikaan, peintre, Breyten Breytenbach est également un des rares hommes publics d'origine afrikander (les Afrikanders sont les descendants des colonisateurs hollandais d'Afrique du Sud) qui ose se battre contre le système ignoble de l'Apartheid dans son pays.

Système dont il a lui-même connu les conséquences dans sa vie familiale. C'est précisément son mariage à l'étranger avec une Vietnamienne qui a incité le gouvernement sud-africain à compléter une des lois les plus infâmes de l'Apartheid : celle qui qualifie d'immoralité le fait d'épouser une personne « d'une autre race ». En vertu de ce qu'on appelle depuis « l'amendement Breytenbach » (adopté en 1968), même les mariages inter-raciaux contractés hors du territoire de l'Afrique du Sud tombent désormais sous le coup de cette loi.

Pendant longtemps, le retour de Breytenbach et de sa femme en Afrique du Sud était interdit, seul un visa de trois mois leur a été accordé en 1972 à condition qu'ils ne résident pas ensemble pendant leur séjour.

Rentré sans visa dans son pays, Breytenbach a été arrêté en août. Il rejoint tous ceux qui, Noirs ou Blancs, parce qu'ils combattent le racisme et l'Apartheid, croupissent en prison. Le régime n'a même pas à se donner la peine de les condamner, en vertu de la loi dite « contre le terrorisme » un homme peut être détenu sans jugement durant un temps illimité, sans autorisation de communiquer avec l'extérieur.

L'arrestation de Breytenbach semble être le début d'une nouvelle vague d'arrestations de militants contre l'Apartheid. Plusieurs membres d'organisations anti-racistes ont été à leur tour appréhendés.

Il faut que cesse l'Apartheid, il faut que soient libérés tous les militants anti-racistes emprisonnés !

Pour bons et loyaux sévices

Trois officiers grecs qui s'étaient illustrés sous la dictature comme tortionnaires ont été condamnés à des peines allant de 20 à 23 ans de prison. Le tribunal n'avait cependant retenu contre eux que l'accusation « d'injures et de sévices » la loi ne prévoyant pas la notion de tortures. La démocratie grecque a certes rompu avec les pratiques les plus brutales de la junte mais pas avec l'hypocrisie qui caractérise peu ou prou tous les Etats.

La grève de la faim de quatre femmes de prisonniers politiques chiliens

QUATRE femmes de prisonniers chiliens font la grève de la faim depuis le mercredi 10 septembre 1975, dans une salle de la paroisse Saint-Germain-des-Prés (au 9, rue de Furstemberg).

Voici comment elles expliquent leur grève dans un appel à l'opinion publique :

« Nos maris ont été arrêtés par le gouvernement militaire chilien au cours de l'année 1974. Trois d'entre eux ne furent jamais reconnus comme prisonniers, bien qu'il existe des preuves irréfutables de leur arrestation.

Récemment, leurs noms viennent d'apparaître dans les listes de 119 Chiliens soi-disant « morts à l'étranger ». La junte a tenté d'accréditer, par un grossier montage, l'idée que ces Chiliens seraient morts hors du Chili (notamment en France) et cela malgré les nombreux témoignages concernant leur arrestation ».

Ces femmes, qui sont également de nationalité française, demandent *« qu'une protestation claire soit adressée au gouvernement chilien par les autorités françaises ».*

A notre camarade venu les interroger sur leur grève et leurs raisons, elles ont expliqué :

« Nous avons fait toutes les démarches possibles auprès des autorités. Nous avons écrit à Giscard, Poniatowski, Sauvagnargues, Françoise Giroud, etc. La dernière réponse que nous ayons disait : « On ne peut rien faire. (...) »

« Des réfugiés chiliens en France, il y en a à peu près 500. Nous ne sommes pas réfugiés et, comme nous avons la double nationalité (chilienne et française), nous pouvons agir plus facilement que les réfugiés chiliens.

Au Chili, on estime à 2.000 le nombre des disparus que la junte ne reconnaît pas avoir pu détenir. »

ATENA REYES :

Mon mari a été arrêté le 27 mai 1974, dans la rue. Ils l'ont ramené trois fois à la maison de ses parents. Là, j'ai vu les marques de tortures. L'homme de la DINA (police politique) qui l'accompagnait était Oswaldo Romo.

Par un prisonnier qui a été libéré, je sais que mon mari a été transféré dans une autre maison de torture.

Je n'ai pas de nouvelles de lui depuis avril 1975.

AMELIA RADRIGAN :

Mon mari a été arrêté le 12 décembre 1974, par les agents de la DINA, dont Oswaldo Romo. Le lendemain, des agents de la DINA sont venus chez moi. Ils me cherchaient, moi et mon bébé. Ils ont dit à ma belle-mère que mon mari était arrêté et qu'ils ne pouvaient pas dire où il se trouvait. Par un prisonnier libéré, on a su qu'il avait été emprisonné à Villa Grimaldi. Puis, le 24 décembre, on apprit de la même manière qu'il avait été transféré au camp de concentration secret de Tres Alamos et qu'il y avait été mis au secret. Ma belle-mère a déposé une plainte pour arrestation illégale. Mais la famille et l'avocat présentent des plaintes : il n'y a jamais de réponse. Ils disent qu'il n'est pas détenu. Son nom était sur la liste des 119. Les prisonniers du camp de concentration de Puchun Cavi ont fait une grève de la faim à la suite de la publication de cette liste. Tous ceux dont les noms figuraient sur la liste « morts à l'étranger », ils les avaient connus comme prisonniers dans les maisons de torture.

Je n'ai pas de nouvelles de mon mari depuis août 1975.

ERIKA CHANFREAU :

Mon mari a été arrêté le 30 juillet 1974, par les agents de la DINA, dont Oswaldo Romo. J'ai été arrêtée le 31 juillet. Ils m'ont amenée à la prison de torture de la rue de Londres, pour faire pression sur mon mari, car il ne voulait pas parler. Je suis restée quatorze jours avec lui, puis il a été transféré avec sept autres prisonniers. Après, j'ai été transférée dans le camp de Tres Alamos. J'y suis restée jusqu'au 6 novembre. J'ai été expulsée le 6 novembre. Car je suis Française et mon mari aussi. La France avait bloqué des crédits culturels pour obtenir l'expulsion de huit prisonniers français. Ils ont expulsés sept Franco-Chiliens, sauf mon mari, qu'ils n'ont jamais reconnu avoir arrêté. La France a débloqué les crédits...

Mon mari est sur la liste des 119. Je n'ai pas de nouvelles de lui depuis juin 1975.

MARGUERITE ARIAS :

Mon cas est différent puisque mon mari est reconnu prisonnier de la junte et que ses parents peuvent aller le voir. Il a été arrêté le 25 avril 1974. Il a été mis au secret pendant trois mois, puis transféré à la prison publique de Santiago puis, après un autre mois de secret, au pénitencier.

On l'a beaucoup torturé. Il se trouve au camp de concentration de Ritoque. Aucune accusation ne pèse contre lui. Le chargé des prisons a répondu, quand on lui a écrit, qu'on ne le laisserait pas aller en liberté, car il faut que la DINA donne son opinion. Au Chili, c'est la DINA qui commande la justice. Son cas est à l'étude... depuis un an et demi.

U.R.S.S.

Solidarité avec Amalrik

L'historien soviétique contestataire Andréi Amalrik, rentré de cinq ans de détention et d'exil en Sibérie, vient d'être chassé de Moscou où il désirait s'installer.

Chantage supplémentaire pour que l'historien renie ses écrits critiques à l'égard du régime ? Moyen pratique pour empêcher Amalrik de communiquer avec des journalistes ou tout homme susceptible de transmettre ses écrits à l'étranger ? L'un et l'autre sans doute.

C'est en tout cas un procédé ignoble. Dans ses critiques à l'égard du régime de l'URSS, Amalrik certes ne se place pas du point de vue de la classe ouvrière. Mais si le pouvoir en URSS partait du point de vue de la classe ouvrière, il ne craindrait en rien que des intellectuels comme Amalrik s'expriment librement. Et surtout, ce pouvoir ne donnerait pas matière à des critiques qui, sur le fond, sont parfaitement justifiées.

L'absence de toute liberté d'expression, la répression de toute critique, ne servent d'autres intérêts que ceux d'une bureaucratie anti-ouvrière. Dans la revendication de la liberté d'expression, les révolutionnaires sont solidaires d'un Amalrik, comme ils sont solidaires face à la répression.

G.K

Crise du logement

En Union Soviétique, la crise du logement sévit toujours, si l'on en croit une résolution du Comité central du Parti Communiste Soviétique du 29 août dernier, qui constate l'échec du plan en cours.

Les logements collectifs, occupés par plusieurs familles, sont en effet encore nombreux, puisqu'une personne sur quatre est contrainte de vivre ainsi. Et la surface habitable par personne est de 12 m2 contre 20 à 25 m2 dans les pays occidentaux.

Ainsi, l'URSS, qui est pourtant la deuxième puissance économique mondiale, qui a été la première à se lancer dans la conquête de l'espace, n'arrive pas à résoudre la question du logement.

Mais, après tout, cela n'est pas si paradoxal car c'est justement la conséquence de la politique poursuivie par les dirigeants de l'URSS, de Staline à Brejnev, politique dans laquelle toute la production industrielle est orientée et tendue dans la perspective de la compétition économique, pour essayer d'amener l'industrie soviétique au niveau de celle des pays capitalistes avancés, et qui empêche le gouvernement soviétique, malgré ses proclamations, de régler les problèmes les plus quotidiens de la population.

C.B.

Passeports en hausse

Le quotidien soviétique Léninskoie Znamie **demande que les peines punissant les personnes qui ont perdu ou endommagé leur passeport intérieur soient aggravées.**

Passons sur le fait que le journal officiel du Parti de la région de Moscou réclame de lourdes amendes même à l'encontre des négligents qui, comme précise le journal, « oublient leur passeport dans leur poche avant la lessive ». **L'attention tatillonne des bureaucrates dans la répression toucherait le comique, si elle ne faisait pas de victimes.**

Mais là où il n'y a plus rien de comique, c'est dans l'existence même de passeports intérieurs, donc dans l'absence de cette liberté élémentaire qui est celle de se déplacer et cela, près de soixante ans après une révolution qui s'est fixé comme objectif de libérer l'homme de l'oppression.

Mais cette révolution-là était celle des travailleurs. Le régime en place est par contre celui des bureaucrates qui ne se réclament aujourd'hui de la révolution ouvrière de 1917 que pour mieux renier tous ses buts et tous ses idéaux.

G.K.

La population n'est pas prête à se laisser mettre au pas

UN accord entre le gouvernement libanais, les partis de gauche et les partis de la droite chrétienne a mis fin mardi 16 septembre — pour combien de temps ? — aux affrontements qui se multipliaient dans tout le Liban et qui, à la suite de l'intervention de l'armée, avaient, de Tripoli, gagné Beyrouth. Aux termes de l'accord, si l'armée libanaise se voit confier le contrôle des quartiers chrétiens de Tripoli, ce seront des patrouilles mixtes libano-palestiniennes qui assureront la « sécurité » de la ville elle-même. Toutes les autres personnes en armes doivent être retirées des rues.

C'est que l'intervention de l'armée, décidée le 11 septembre par le gouvernement libanais, loin de ramener le calme, a donné leur dimension politique aux affrontements de Tripoli entre Musulmans et Chrétiens. L'armée n'est pas neutre. Chaque fois que, dans le passé, elle est intervenue, c'était contre la gauche, contre les travailleurs en grève ou contre les organisations palestiniennes. C'est pourquoi, contre cette décision gouvernementale, les partis de gauche avaient appelé, le 15 septembre, à une grève générale.

L'ordre de grève a finalement été rapporté. Mais il est de fait que le seul affrontement d'envergure auquel l'armée a été mêlée l'a opposée à des miliciens de la gauche dans la ville de Chekka, entre Beyrouth et Tripoli, et a fait douze morts parmi ceux-ci. C'est à l'annonce de cette nouvelle que la colère de la population de Tripoli a explosé contre le gouvernement et l'armée libanaise.

Mardi 16 septembre, avant la signature de l'accord, la ville de Tripoli était aux mains des milices de la gauche. Celles-ci rappelaient à la population, par haut-parleurs, que « *le conflit n'est pas entre Musulmans et Chrétiens, il est contre le pouvoir et l'armée de libération de Zghorta* ». Les milices du village chrétien de Zghorta, qui ont joué un rôle important dans les affrontements, sont en effet aux mains de la droite. Et c'est bien un conflit politique que vient de connaître le Liban. A l'occasion de ces événements, la population a montré qu'elle n'est pas prête à accepter les prétentions de l'armée et de la droite chrétienne à « maintenir l'ordre », c'est-à-dire, sous prétexte d'éviter les affrontements entre communautés, à tenter de mettre au pas la population. Celle-ci est armée, et prête à se défendre. Elle vient de le montrer. Le gouvernement libanais a dû le reconnaître.

André FRYS.

LES HERITIERS

Rantanplan, le chien le plus bête de l'Ouest et fidèle ami de Lucky Luke, avait hérité de la fortune d'un vieux truand. Possesseur d'un hôtel et des immeubles de tout un quartier, il était devenu le chien le plus riche de l'Ouest.

Cette histoire abracadabrante est le thème d'un des derniers albums de Lucky Luke, le héros de la bande dessinée de Morris et Goscinny.

Eh bien, aussi « dingue » soit-il, le scénario fictif d'une bande dessinée trouvera toujours son pendant dans la réalité de cette société.

Cinq chats et un chien de Hambourg viennent en effet d'hériter d'une auberge et de 100.000 F. Leur maîtresse, récemment décédée a chargé la société protectrice des animaux de Hambourg de gérer leur fortune et de veiller sur eux.

Enfin, espérons que la SPA de Hambourg protégera bien ses chers petits et qu'un héritier en second ne s'avisera pas de les mettre au menu de l'auberge...

J.L.

Egypte : Seul droit des Palestiniens, CELUI DE SE TAIRE

LE gouvernement égyptien a décidé la semaine dernière de suspendre les émissions de « La voix de la Palestine », la radio des organisations palestiniennes qui émettait à partir du Caire.

Quand il y a une dizaine de jours, le gouvernement égyptien a signé l'accord avec Israël, il a affirmé que cet accord ne l'empêchait pas de défendre la cause palestinienne.

Mais en admettant même que la décision qu'il vient de prendre n'était pas contenue dans les clauses secrètes de l'accord, elle était au moins contenue dans toute sa politique.

Car sa politique, comme celle de tous les Etats du Moyen-Orient, ne tient aucun compte des intérêts et des aspirations du peuple palestinien.

Les Palestiniens bénéficiaient au moins, jusqu'à maintenant, de la possibilité officielle de s'exprimer en Egypte et à partir de son territoire. Le premier geste de Sadate, après la signature de l'accord avec Israël, aura été de commencer par leur couper cette possibilité.

Les gouvernants égyptiens ont pris longtemps prétexte de la situation du peuple palestinien pour justifier leur politique nationaliste. Mais dès que cette lutte des mêmes Palestiniens gêne leurs projets diplomatiques, alors les dirigeants égyptiens n'ont qu'une hâte : se débarrasser des gêneurs.

Voilà en tout cas un exemple qui peut apprendre au peuple palestinien comme aux autres peuples arabes quelle confiance ils peuvent avoir dans les régimes nationalistes du Moyen-Orient.

Le nickel et l'argent français aux USA

Les employés de la firme Copperweld de Pittsburg aux USA ont manifesté la semaine passée devant Wall Street (la bourse américaine) aux cris de « Frenchies go home » (les Français dehors). Cela parce que l'ancienne société française du Nickel, la firme Imetal, appartenant au baron de Rothschild, tente de prendre le contrôle de la Copperweld Corporation.

Les employés de la Copperweld exagèrent un peu. Ils auraient pu se contenter de crier (Frenchy go home » (« le Français dehors »). Cela aurait été plus conforme à la réalité, et à la place du capitalisme français aux Etats-Unis.

Mais d'ici à ce que dans sa prochaine causerie au coin du feu Giscard voie dans cette manifestation un signe de la bonne santé de l'économie française, il n'y a pas loin.

C.B.

le pouvoir régional :

(Ph. A.F.P.)

une nouvelle mystification?

L'AFFAIRE corse — marquée encore dimanche dernier, à la fin de la manifestation organisée par le Comité Anti-Répression (CAR), par des scènes de destruction et de violence, la mise à sac d'un certain nombre de bâtiments officiels et de banques, et même quelques coups de feu tirés sur les forces de l'ordre — a relancé un peu partout l'idée du pouvoir régional.

La gauche, Mitterrand comme Marchais, réclame une assemblée régionale élue au suffrage universel. Chaban-Delmas aussi. Giscard d'Estaing lui-même est entièrement acquis au pouvoir régional, nous a assuré, dans l'Express, Jean-Jacques Servan-Schreiber.

Mais, il faut le reconnaître, c'est ce dernier qui, grillant tout le monde, vient de se placer largement en tête de ce mouvement. Sans doute parce que c'est là un de ses vieux dadas. Sans doute aussi parce que l'opportunisme du directeur de l'Express lui fait flairer tout ce qui pourrait constituer l'affaire du jour, qu'il s'agisse de pornographie ou de régionalisme.

Pour Servan-Schreiber ce pouvoir régional est nécessité par deux raisons. D'une part parce que les gens voudraient pouvoir décider, ou au moins avoir voix au chapitre, dans les affaires publiques. D'autre part parce que le chômage serait dû au fait que ce sont les technocrates parisiens qui décident et non pas les élus locaux, et que les premiers décideraient donc sans tenir compte des besoins de la population.

Et voilà comment, de certaines aspirations légitimes de la population et de revendications justifiées, on peut tirer un programme qui demain peut-être servira à berner et mystifier cette même population.

Certes, les gens aspirent à prendre en main leur propre sort, à contrôler ceux qui décident, à décider eux-mêmes. Pas seulement à l'échelon de la région d'ailleurs — même si les affaires de Corse ont mis particulièrement en lumière les problèmes régionaux — mais aussi à l'échelon de la ville comme à celui de l'Etat tout entier.

Mais est-ce qu'une assemblée régionale, même dotée des pouvoirs économiques qui sont ceux du gouvernement aujourd'hui, même élue au suffrage universel et à la proportionnelle comme le propose la gauche serait capable de s'opposer à la crise et au chômage ?

C'est une plaisanterie. L'Etat lui-même n'est pas capable de cela. Non pas parce qu'il est composé de technocrates bornés — ce qui arrive sans doute — mais parce que pour empêcher les fermetures d'usines, les licenciements, le chômage, il faudrait pouvoir décider des investissements, de la production, d'un plan, en un mot prendre aux capitalistes tout leur pouvoir économique, c'est-à-dire leurs capitaux, pour en user dans le seul bénéfice de la population.

Ce n'est évidemment pas ce pouvoir là que propose de donner à l'assemblée régionale Servan-Schreiber. Et ce n'est pas ce pouvoir-là que, dans le cadre de l'Etat actuel, pourra avoir une quelconque assemblée régionale.

Par contre, si la crise s'aggrave, on imagine bien tout ou partie du personnel politique bourgeois tentant une opération de diversion, proposant comme solution le pouvoir régional, discutant à perte de vue sur les modalités de celui-ci, en un mot amusant la galerie pour faire oublier les vrais problèmes ou du moins leurs vraies solutions.

JJSS est sans doute dans le vrai en assurant que Giscard est acquis à cette idée. Du moins s'il ne l'est pas aujourd'hui, en tout cas il pourrait l'être demain, le jour où il faudra absolument trouver quelque chose pour faire patienter le pays ou détourner son attention.

Peut-être verra-t-on même alors Giscard organiser un grand congrès pour réviser la constitution, ou — pourquoi pas ? — un référendum sur la régionalisation. Il ne serait pas le premier à utiliser le procédé... même si cela n'a guère porté bonheur à son prédécesseur. En attirant l'attention sur le fait que de la droite à la gauche un tel sujet pourrait faire l'unanimité, c'est à une opération politique de ce genre que JJSS invite le président actuel... et se propose par la même occasion pour mener le mouvement (des fois que Chirac ait besoin d'un remplaçant, n'est-ce pas !).

Tous les régionalistes qui se contentent de réclamer eux aussi un pouvoir régional sans proposer avant celui-ci, ou au moins, en même temps, le renversement du capitalisme pavent en fait la voie pour une telle opération politique... même s'ils vont aujourd'hui jusqu'à tirer sur les gendarmes.

Le pouvoir régional est peut-être au bout des fusils corses mais derrière ce pouvoir il y a tous les notables à la Servan-Schreiber, c'est-à-dire les mêmes qui sont déjà en place aujourd'hui.

Jacques MORAND.

La fête de l'Humanité

(Photo A.F.P.)

● C'est un événement politique que la fête de *l'Humanité* qui chaque année donne au Parti Communiste l'occasion de réunir ses militants, sympathisants et compagnons de route, tout en montrant à l'ensemble du pays la puissance du «parti» capable de rassembler des centaines de milliers de personnes.

Les participants étaient bien au rendez-vous de La Courneuve, malgré les trombes d'eau qui avaient transformé le parc en marais boueux. Pieds bottés ou empaquetés dans des sacs en plastique, ils ont pataugé dans les allées devant la scène centrale pour les spectacles ou le meeting, ils ont stationné devant les stands ou fait la queue pour visiter la double exposition artistique et scientifique consacrée à *l'homme et l'outil*.

La presse avait fait grand bruit autour de cette exposition. Mais ce n'est pas tant pour celle-ci ni pour les spectacles, de qualité pourtant, qu'étaient essentiellement venus les visiteurs. C'était pour retrouver au stand de leur fédération, les militants qu'ils connaissaient ; c'était pour manifester leur sympathie ou leur intérêt pour le Parti Communiste. Car — cette fête en est justement une preuve — le Parti Communiste continue à susciter le dévouement de nombreux militants et à recueillir la sympathie d'un public incontestablement populaire et de très nombreux jeunes. C'est, bien sûr, la politique d'Union de la Gauche et d'Union populaire qui était partout défendue. Mais cette année, était aussi soulignée la nécessité de renforcer le Parti Communiste. Les slogans partout présents en témoignaient : « *les communistes à l'avant-garde de l'Union populaire...* » - « *Union, Action, Programme commun* », etc. La campagne d'adhésions au Parti Communiste et aux Jeunesses Communistes battait son plein tandis que des militants proposaient inlassablement un abonnement de trois mois à *l'Humanité* pour 10 F.

Quant à la Cité internationale, où se trouvaient réunis les vastes baraquements des démocraties populaires et les stands plus modestes des Partis Communistes des pays capitalistes où objets artisanaux, babioles étaient vendus à tous les stands, assez chers parfois, elle était sous le signe de la couleur. Des couleurs plutôt : à chacun les siennes, bien entendu. Les quelques drapeaux rouges paraissaient bien isolés ! Au hasard des stands, on pouvait voir dans celui du Portugal, une exposition uniquement consacrée au MFA, dans la maison de la Tchécoslovaquie, une brochure vantant les mérites de Husak « *qui avait évité la guerre civile* ».

Nul ne s'étonne plus maintenant que ce soit sous le signe du nationalisme, sous le signe du tricolore que toute la fête soit placée. *L'Humanité-Dimanche*, qui servait de programme, donnait le ton avec en couverture sa fleur géante bleu-blanc-rouge (sur fond vert quand même !) tandis qu'une *Marseillaise* orchestrée par Berlioz était vivement applaudie.

La fête d'un Parti français ? Certainement. Communiste ? Pas évident... même pas dans les signes extérieurs.

Sylvie FRIEDMAN

ARMÉE :

Un comité de soutien musclé

● *Mercredi 10 septembre, les locaux d'Europe 1 étaient envahis par les membres d'un Comité de soutien à l'armée. Ceux-ci ont pu alors diffuser sur les ondes un communiqué stigmatisant « les agents de la subversion » antimilitariste. Au passage, ces farouches guerriers de salon ont brisé du matériel radio et frappé Maxime Le Forestier, chanteur, dont certains titres tel* Parachutiste *ne sont sans doute pas du goût des fervents admirateurs de l'armée.*

Chose curieuse, les agents de la force publique, pourtant prompts à intervenir d'habitude, ont particulièrement brillé par leur absence ce jour-là. Au point que le commando a pu tenir l'antenne et repartir sans être inquiété. Mieux, il aurait même été protégé par la police à sa sortie d'Europe 1.

Quant à la direction d'Europe 1, elle a laissé curieusement l'antenne ouverte alors qu'il lui était facile de couper l'émission.

Plusieurs jours après les événements, à notre connaissance, la police n'avait pas ouvert d'enquête sur des actes qui relèvent de la loi anti-casseurs. Le chef du commando a même pu expliquer tranquillement que son comité était prêt à récidiver contre « toute tentative d'antimilitarisme (...), quitte à sortir légèrement de la légalité ».

On imagine sans peine ce qu'une telle opération, de tels propos ou même moins que cela, aurait immédiatement coûté à des militants de gauche ou d'extrême-gauche. Mais, après tout, il faut peut-être essayer de comprendre l'embarras de messieurs Poniatowski et Lecanuet : l'armée a déjà peu de défenseurs parmi les jeunes, si en plus il fallait se mettre à les poursuivre, où irions-nous ?

Pierre LAFITTE.

GREVE DES LOYERS au foyer Sonacotra de Sevran

Plusieurs foyers Sonacotra sont actuellement en lutte dans la région parisienne contre l'augmentation des loyers.

Le 11 septembre, en assemblée générale, 80 résidents sur les 150 environ que compte le foyer (pratiquement tous des travailleurs immigrés) ont décidé la grève des loyers. Ils ont élu quatre délégués et déposé leurs revendications :

— refus de payer l'augmentation du loyer (de 210,80 F par mois à 232,50 F) intervenue le 1er septembre,

— modification du règlement intérieur,

— meilleures conditions de vie dans le foyer.

En fait, depuis début septembre, avant même l'assemblée, la grève du loyer était effective : 120 personnes ne l'ont pas versé, et parmi ceux qui ont payé, certains l'avaient fait avant les vacances.

Ce qui a déclenché le mouvement, c'est la nouvelle décision d'augmenter le loyer (de telles hausses se produisent tous les quelques mois !), ce qui est scandaleux, vu les conditions de logement.

En effet, chaque résident dispose d'une chambrette de 1,60 m sur 3 m à peine. Il y a dix chambres par étage, avec une salle à manger collective ainsi qu'une cuisine, une salle d'eau et les W-C communs. A peu près 75 mètres carrés en tout, pour dix personnes, soit la superficie d'un petit F5. Dans la région, un tel F5 peut coûter 900 F de loyer par mois. Au foyer Sonacotra de Sevran, la même surface revient à 2.108 F, et on réclame un supplément de 217 F, pour dix personnes. C'est pour le moins abusif.

A cela s'ajoutent toutes les brimades du règlement intérieur : les visites sont interdites, le gérant peut entrer librement dans les chambres, le droit de réunion est interdit, etc.

Cette dernière interdiction, les résidents l'ont ignorée au cours de l'assemblée générale, et ce n'est pas fini : la lutte a commencé, les choses devront changer dans ce foyer.

L'ACTION ANTI-TABAC DU BEAUCOUP DE FUMEE SANS FEU

SIMONE VEIL vient de donner le coup d'envoi de la campagne gouvernementale contre le tabagisme dont il était question depuis plusieurs mois déjà. Il a fallu attendre pour que le gouvernement fasse seulement mine de s'occuper de ce qui est devenu un véritable danger social, touchant un nombre de plus en plus élevé de gens, notamment de jeunes et de femmes dans toutes les couches de la société. Et, si l'on en juge par ce qu'on sait pour le moment des intentions du ministère, ce ne sont pas les mesures prévues qui pourront enrayer radicalement l'extension du mal.

Est-il question d'interdire formellement toute publicité en faveur du tabac ?

L'Etat français s'apprête-t-il à financer une énergique propagande anti-tabac au moyen, par exemple, des gros sous que lui rapporte le SEITA ?

Que non, et pour cause. En France, c'est à l'Etat que le tabagisme profite. Tellement bien d'ailleurs qu'au même moment le gouvernement, à la recherche de rentrées d'argent, parle d'augmenter le prix des cigarettes.

Il va peut-être tenter de profiter de la campagne anti-tabac pour justifier cette augmentation, en la présentant comme un moyen de dissuader les fumeurs. Mais, Simone Veil l'a elle-même déclaré, et tout le monde le sait, ceux-ci se laissent rarement dissuader par la hausse des prix de leurs cigarettes, laquelle n'est tout au plus qu'un moyen supplémentaire de pressurer la population.

Et les mesures prévues (de l'extension des interdictions de fumer dans les lieux publics, aux inscriptions sur les paquets de cigarettes et aux dépliants distribués aux professeurs) ne peuvent être que dérisoires. Sans avoir même le mérite de la nouveauté, puisque nombre d'entre elles sont déjà appliquées dans d'autres pays.

Une de ces mesures pourtant retient notre attention : il s'agit de la limitation de la publicité pour le tabac à la radio et à la télévision, l'action anti-tabac étant désormais considérée comme « une grande cause nationale ».

En juin dernier, les stations de radio RTL et Europe N° 1 refusaient de passer une publicité payante pour notre journal affirmant que « le tabac tue » sous le prétexte avoué que le SEITA est un de leurs gros annonceurs...

Comme quoi, on peut être attaché aux « mass-media » et ne pas vouloir discerner les « grandes causes nationales » à temps.

Christiane LE GUERN.

(Photo A.F.P.)

Les gauloises à 2 F : pour notre santé... ou pour les caisses de l'Etat ?

Congrès de la C.F.T. : Ça valse chez les jaunes

Les 13 et 14 septembre derniers s'est tenu à Versailles le congrès de la CFT (Confédération Française du Travail) qui a marqué la conclusion de la sombre bataille que se livraient depuis plusieurs mois les différents clans en présence.

Simakis le secrétaire général et fondateur de la CFT n'a pas été réélu. Il a été remplacé par Auguste Blanc.

Cette bataille pour la direction de la CFT signifiait-elle autre chose qu'une lutte pour le pouvoir au sein de la confédération jaune ? Ce n'est pas certain. Mais le fait que le nouveau secrétaire soit le dirigeant du syndicat CFT de chez Citroën, que ses principaux appuis aient été les syndicats CFT de l'Automobile, en particulier de chez Simca et de chez Peugeot, qui, comme celui de Citroën, ne sont pas seulement des « syndicats-maison » mais sont ouvertement des organisations de « gros bras », de gangsters au service des patrons, montre que si changement il y a, ce n'est certainement pas dans le bon sens.

Plus que jamais la CFT mérite son sigle. Ne pourrait-il pas signifier en effet « Confédération Française des Truands » ?

COMMENT L'ÉTAT AIDE LES CAPITALISTES

UN EXEMPLE PARTICULIÈREMENT DÉMONSTRATIF la sidérurgie en crise

LES discussions sont actuellement en cours entre le gouvernement et les magnats de l'acier pour mettre au point un plan de soutien à cette industrie. Ce plan prévoirait non seulement une aide immédiate pour éviter les licenciements, mais aussi un pactole de douze milliards de francs (c'est-à-dire une somme égale à la moitié du chiffre d'affaires annuel de toute la sidérurgie), afin de relancer les activités de ce secteur.

Les dirigeants des trusts de la sidérurgie vont donc empocher des milliards, mais cela ne les empêchera évidemment pas de licencier. **« En dépit des espoirs légitimes que je fonde sur la réussite du plan gouvernemental, nous devrions procéder à des licenciements dans les semaines qui viennent ».** C'est en ces termes que Jacques Ferry, président de la Chambre syndicale de la Sidérurgie française répondait à Giscard d'Estaing qui, la veille, avait exposé son plan de relance.

Jacques Ferry n'en est du reste pas à son coup d'essai. C'est lui qui, en 1966, signa au nom du patronat de la Sidérurgie une convention avec l'Etat selon laquelle 2,7 milliards étaient alloués à un taux très réduit pour « moderniser » la sidérurgie ; modernisation qui s'est traduite par la suppression, en quatre ans, de 20.000 emplois, en Lorraine essentiellement. En 1971, De Wendel-Sidélor annonçait pour sa part la suppression de 12.500 emplois, ses activités se déplaçant à Fos. Et tout cela dans une conjoncture de relative prospérité. Alors, en cette période de crise...

Mais l'aide considérable que s'apprête à donner l'Etat à la sidérurgie peut-elle relancer la production dans ce secteur ? Même pas, car pour ce faire, il faudrait que le marché, tant national qu'international, puisse absorber tous les produits de cette industrie.

Et le marché s'effondre au point qu'actuellement toutes les aciéries et laminoirs travaillent à 60 pour cent ou 70 % de leur capacité. A Fos, le deuxième haut fourneau allumé en février 1975 a dû être éteint trois mois après. Quant au fourneau numéro 4 d'Usinor, l'un des plus gros d'Europe, qui assure 45 % de la production du complexe de Dunkerque, il est éteint depuis novembre dernier. Et les services de la CEE préconisent pour leur part une nouvelle réduction de la production de 23,6 % pour le quatrième trimestre 1975.

Si la demande de produits sidérurgiques ne reprend pas, les nouveaux investissements accroîtront encore le décalage entre la capacité de production et les possibilités de vente. Ce qui, ou bien aggravera encore la crise dans ce secteur, ou alors, ce qui est plus probable, se traduira par une sous-utilisation encore plus grande et plus révoltante des possibilités de production.

Dans ces conditions, l'injection de sommes aussi considérables est uniquement destinée à aider à fonds perdus les entreprises capitalistes à traverser une période difficile.

Georges LATTIER

GOUVERNEMENT

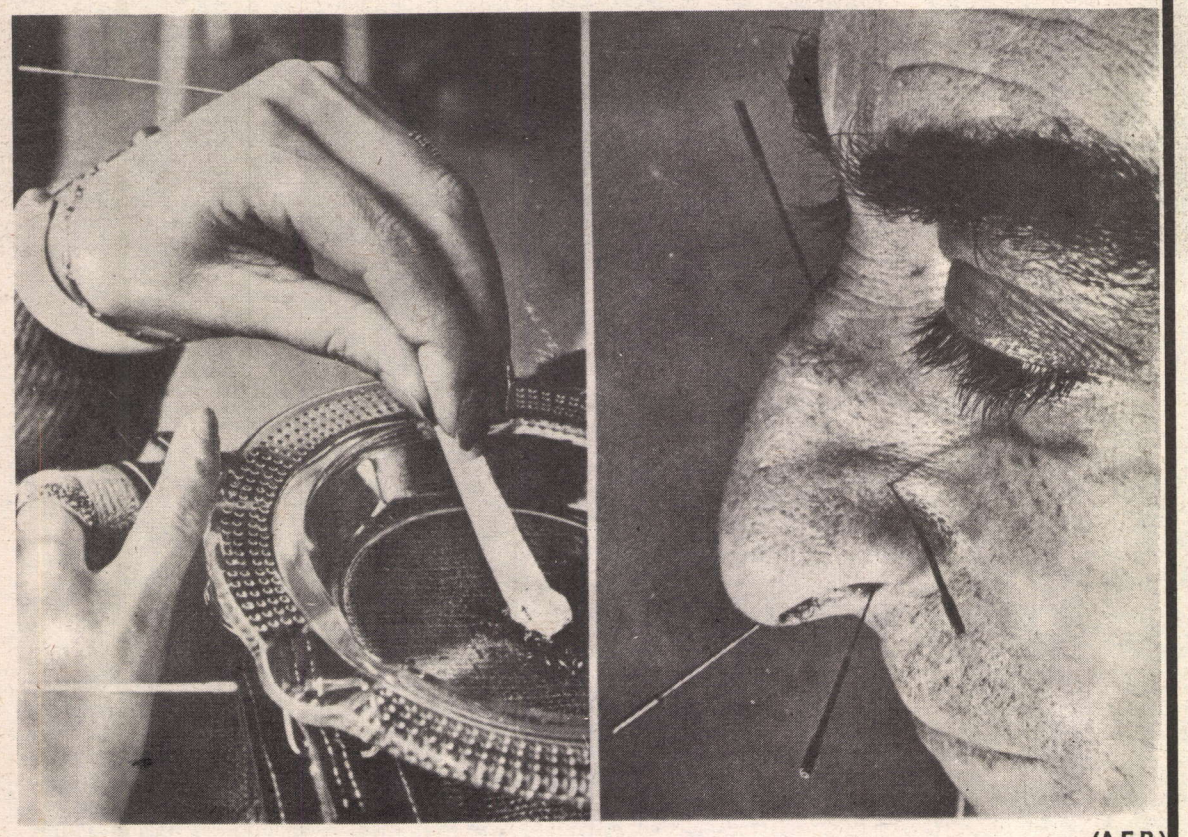

(A.F.P.)

Une idée fumante

A l'occasion du lancement de la campagne anti-tabac de Simone Veil, la radio et la télévision se sont fait l'écho des théories de certains médecins se proposant d'aider les fumeurs à renoncer à leur habitude grâce à l'acupuncture.

Et il ne s'agit pas de planter vigoureusement une aiguille dans les fesses du patient à chaque fois qu'il ferait mine de vouloir allumer une cigarette, ce qui serait une méthode demandant une certaine vigilance, mais somme toute rationnelle. Non, il s'agit, par deux ou trois aiguilles judicieusement placées, de dégoûter une fois pour toutes les fumeurs du tabac.

Et le plus fort, c'est qu'il se trouvera certainement, dans quelques mois, des fumeurs repentis pour jurer que c'est grâce à l'acupuncture qu'ils ont pu renoncer au tabac.

Mais après tout, dans une société où tant de gens éprouvent le besoin de se rassurer en tripotant ou en suçotant un petit cylindre de papier rempli d'herbe séchée, pourquoi certains ne sentiraient-ils pas leur résolution de renoncer à cette habitude confortée grâce aux petites aiguilles magiques de la médecine chinoise traditionnelle !

François DUBURG.

Les "recettes de poche" du gouvernement

Bien qu'aucun chiffre n'ait été encore officiellement donné, il est de plus en plus vraisemblable que le tiercé, les alcools, le tabac, les droits d'enregistrement et peut-être l'essence et les services publics vont être augmentés.

Le tiercé passerait de 3 à 5 F, la majoration de la taxe perçue par l'Etat sur les alcools pourrait être de 10 ou 15 %. Quant au paquet de gauloises il passerait de 1,70 franc à 2 F ; les timbres fiscaux, les cartes grises, permis de conduire, etc. pouvant, eux, être augmentés de 10 %.

Le gouvernement compte ainsi augmenter ses « recettes de poche », et combler le trou fait dans le budget par le financement du plan de relance destiné à aider les patrons. Et pour faire ses cadeaux aux riches il prend une fois de plus dans la poche des petites gens.

H.M.

C'est la relance... des augmentations

Nous n'aurons guère eu à attendre pour ressentir les premiers effets du soi-disant plan de relance du gouvernement. L'augmentation de 7,1 % du fuel domestique et de 3,6 % du gas-oil ne vont guère contribuer à la « relance » du budget des contribuables. On estime en effet que ces augmentations vont se traduire par une dépense supplémentaire de 1,8 milliard pour les consommateurs, soit plus du tiers de ce que Giscard a prévu d'accorder à ces derniers pour la relance de la consommation (5 milliards). Autrement dit, on nous reprend d'une main ce qu'on nous donne de l'autre...

H.D.

FETE DE LUTTE OUVRIERE

les 27 et 28 septembre 1975

Parc Séguinaud

à Bassens

(banlieue de Bordeaux)

LUTTE OUVRIERE

Le Conseil de Paris et les vieux de la capitale

DÉMAGOGIE ET RÉALITÉ

IL était question, depuis déjà plusieurs mois, que les personnes âgées de la ville de Paris touchent un SMIC de 1.200 F par mois. Le 27 juin dernier, le Conseil de Paris (dont la majorité est formée de membres de l'UDR, de Républicains Indépendants et de Centristes) avait même voté le principe de ces 1.200 F mensuels garantis.

Mais le 15 septembre dernier, le même Conseil de Paris réuni en session extraordinaire revenait sur sa position. Les vieux de la capitale — du moins ceux qui sont démunis au point de bénéficier de l'aide du Fonds National de Solidarité de l'Etat et qui peuvent à ce titre postuler une allocation supplémentaire de la ville — n'auront pas 1.200 F par mois. Si certains d'entre eux (dont les élus du Parti Communiste au Conseil de Paris évaluent le nombre à 3.500 seulement) toucheront effectivement cette somme, le plus grand nombre touchera entre 950 francs et 1.200 F... et encore sous de nombreuses conditions. Si les allocations ont été relevées, leur principe et leur forme restent les mêmes : les personnes âgées de 65 ans et plus et qui sont dans la situation d'être prises en charge par le FNS (Fonds National de Solidarité) recevront d'une part l'allocation dudit FNS, qui s'élevait jusqu'à présent à 600 F mensuels, à laquelle viendra s'ajouter l'allocation différentielle de la ville de Paris jusqu'à concurrence d'un total de 950 F, ce à quoi viendra aussi s'ajouter une sorte d'allocation-logement versée par la municipalité, correspondant au remboursement du loyer jusqu'à 250 F mensuels si celui-ci atteint ou dépasse ce montant.

Pourquoi les élus de la majorité, qui s'étaient clairement prononcés en juin dernier pour le principe d'un SMIC de 1.200 F mensuels (c'était le montant du SMIC au mois de juin dernier) sont-ils revenus sur leur position ? Pour la seule raison que le gouvernement est lui-même directement intervenu dans cette affaire. Poniatowski, en tant que ministre de tutelle, a personnellement réclamé un nouvel examen du texte déjà voté. Et dans une lettre adressée au préfet de Paris, il exposait de la façon suivante les raisons de son diktat :

« J'estime, pour ma part, essentiel de conserver à l'allocation de la ville de Paris son caractère traditionnel d'aide sociale facultative afin de ne pas perturber les mécanismes de protection sociale en vigueur »... *Comme ces choses-là sont dites ! Hypocritement, cyniquement, mais néanmoins ouvertement !*

En fait la position du gouvernement est simple. Il ne veut pas entendre parler d'un quelconque SMIC pour les vieux parisiens, c'est-à-dire de l'attribution d'une somme fixe, automatique, garantie, réévaluée régulièrement avec la hausse du coût de la vie. Il ne veut pas entendre parler d'une reconnaissance de droit réel à vivre décemment pour les vieux, qui remettrait en question toute la conception actuelle de l' « aide sociale » aux personnes âgées : une « aide » qui relève de la charité publique et qui, comme le dit si bien et si cyniquement Ponia, est « facultative ». Car si les vieux parisiens obtenaient un SMIC, tous les vieux de France ne le réclameraient-ils pas à leur suite ? Non, le gouvernement tient à conserver à l' « aide sociale » son caractère d' « aide » mendiée, accordée franc par franc, sous réserve de montrer des preuves manifestes mais humiliantes d'indigence.

Michelle VERDIER.

LES HYPOCRITES

La décision du Conseil de Paris d'augmenter l'allocation de la ville aux vieux bénéficiaires du FNS illustre un autre scandale : le fait que l'aide aux vieux sans ressources dépende de leur lieu d'habitation, des ressources ou de la politique de leur municipalité de résidence.

Ce ne sont pas des fonds d'Etat, répartis en fonction de textes de loi ayant valeur à l'échelle nationale, mais des fonds municipaux, qui sont en effet en jeu.

Cela permet à la majorité UDR-RI du Conseil de Paris, dont la politique en matière d'urbanisme a amené depuis des années la déportation en banlieue d'une bonne partie de la population pauvre de la capitale (dont nombre de vieux) de faire aujourd'hui de la démagogie à bon compte, sans se soucier du sort des vieux des autres départements de la région parisienne, où le coût de la vie est pourtant aussi élevé qu'à Paris.

Tant il est vrai que le sort des vieux compte moins aux yeux de ces gens-là que d'essayer de gagner quelques voix aux prochaines élections.

Quelques chiffres fournis par les élus PCF au Conseil de Paris

Pour la ville de Paris :

Nombre de personnes âgées bénéficiant de l'aide du Fonds National de Solidarité *(jusqu'à présent 600 F mensuels) : 100.000 personnes.*

Parmi ces 100.000 personnes, nombre de celles qui bénéficiaient de l'allocation supplémentaire de la ville de Paris : *18.500 personnes (pour toucher cette aide supplémentaire, il faut habiter Paris depuis trois ans, en faire la demande, c'est-à-dire se soumettre à des tracasseries administratives de dépôt de dossier, et se soumettre aussi, ce à quoi beaucoup de vieilles personnes répugnent à juste titre, à des enquêtes auprès de la famille, qui permettent aux autorités publiques de savoir si oui ou non la personne âgée en question est aidée par ses enfants ou ne l'est pas... enquêtes on ne peut plus choquantes !).*

Nombre de personnes âgées bénéficiant de l'aide de la ville et dont le loyer atteint ou excède 250 F mensuels *(autrement dit, nombre de personnes qui toucheront effectivement 1.200 F au topal par mois) : 3.500.*

LA POLICE EXPULSE

une délégation venue déposer une motion au rectorat d'Amiens

La police a expulsé, mardi 16 septembre en fin d'après-midi, des locaux du rectorat d'Amiens une délégation d'enseignants et de parents d'élèves du CES de Saint-Just-en-Chaussée (Oise), qu'accompagnaient des élus locaux.

La délégation était venue déposer une motion protestant contre le manque d'enseignants dans cet établissement où, depuis lundi, selon les parents d'élèves, les enseignants et 530 enfants sur 600 sont en grève.

De cette façon les parents d'élèves ont pu voir concrètement que s'il y a pénurie d'enseignants, il y a pléthore de flics !

MATERNELLES: PROBLEMES ENTIERS

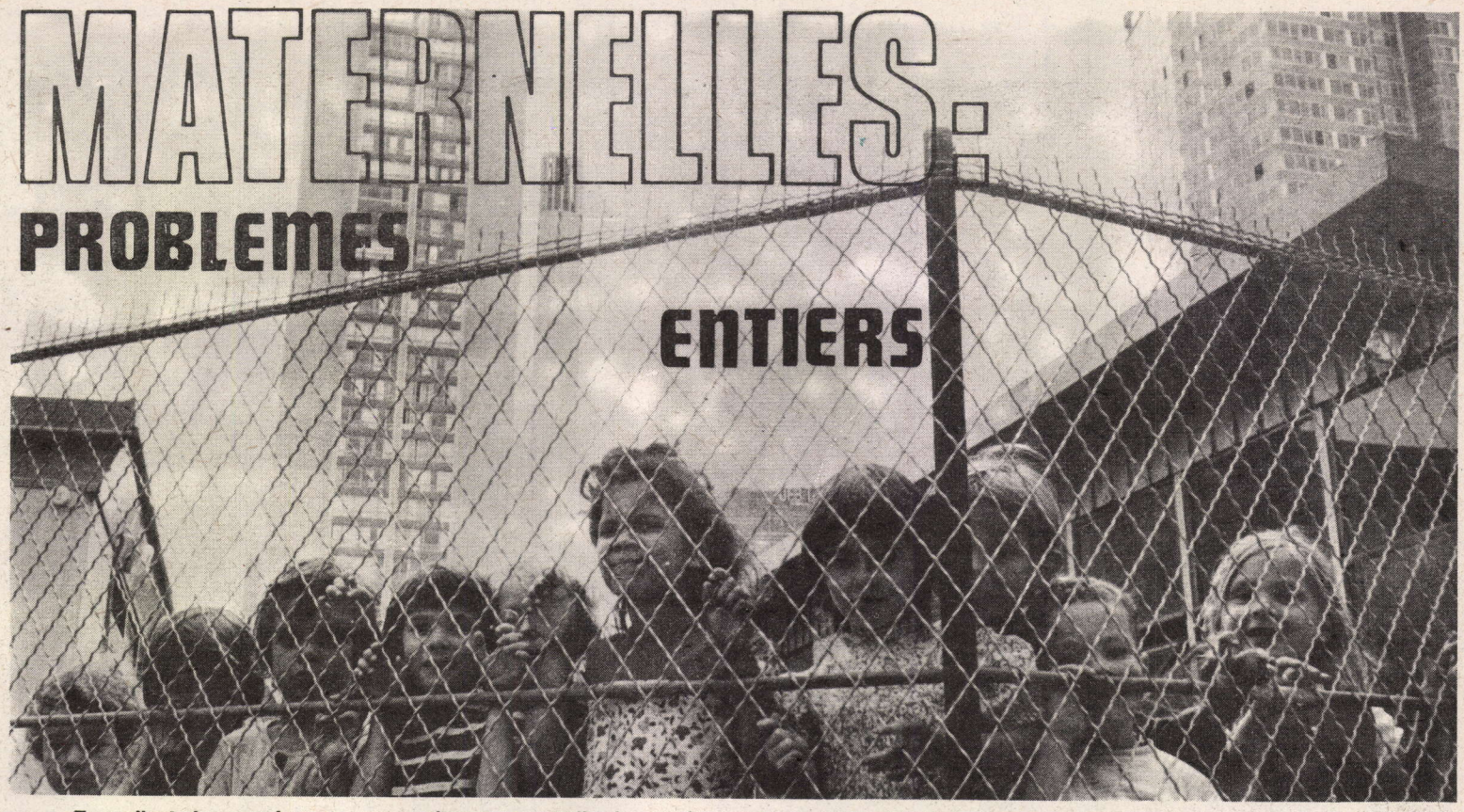

LE syndicat des enseignants a pu retirer son mot d'ordre : refus du 36e élève dans les maternelles. Le ministre de l'Education nationale s'est décidé à faire un geste : quelques classes supplémentaires seront ouvertes.

Le chantage du syndicat des instituteurs était certes pénible pour les familles et ce n'est certainement pas de gaieté de cœur que beaucoup d'instituteurs se préparaient à refuser les enfants inscrits en dernier sur les listes. Car c'est nuire aux enfants que de placer les parents, en particulier la mère, dans une situation souvent sans issue. Celle qui doit se rendre à son travail n'a pas les moyens de faire garder d'enfant. A cela s'ajoutent quelquefois des considérations plus navrantes encore : on sait que pour l'enfant qu'on refuse, la cantine, le goûter de 4 heures, représentent parfois les seuls repas décents de la journée. Et combien semble injuste pour ce trente-sixième bambin de se voir fermer les portes de la maternelle quand trente-cinq autres de ses camarades ont été reçus.

Mais, d'un autre côté, ce sont bien aussi les enfants qui sont victimes des conditions impossibles qui sont faites aux maîtres. De 40 à 50 enfants de 3 à 5 ans entassés dans un local, il faut imaginer ce que cela veut dire. Et c'est le ministre qui ne laisse pas aux enseignants le choix des moyens. A leurs revendications, il a répondu d'abord par des mensonges et de la démagogie vis-à-vis de l'opinion publique. Ainsi, un dépliant a été adressé aux familles l'an dernier, qui promettait de « limiter l'effectif des classes maternelles à trente-cinq enfants (au lieu de quarante-cinq ou cinquante aujourd'hui) pour permettre une éducation plus individualisée, plus efficace ». **A la rentrée, un communiqué du ministère indiquait :** « le maximum de trente-cinq élèves présents par classe est déjà atteint dans les trois quarts des cas »... **Alors que les propres statistiques du ministère pour l'année écoulée indiquent : 78 % de classes de plus de 35 élèves. Dans le cadre de la « relance », Giscard annonce le financement de 1.100 classes ; mais il en faudrait 9.000 pour ne pas dépasser les 35 élèves et 6.500 au moins pour que les effectifs ne dépassent pas 40.**

Face à la menace des enseignants de passer à l'action, Haby a commencé par brandir la répression : des sanctions seraient prises, a-t-il annoncé à Antenne 2, pouvant aller de la retenue du traitement à un passage devant une commission de discipline. Puis il a ensuite changé largement ses batteries : « Dans l'immédiat, là où les conditions particulières le justifieraient (effectifs présents dépassant trente-cinq élèves par classe, bâtiments et équipements disponibles, etc.), l'inspecteur d'académie, après avis du comité technique paritaire, est autorisé à ouvrir une classe nouvelle... ».

Cette vague promesse a suffi aux dirigeants syndicaux pour renoncer à leur action. Et, quoi qu'on puisse penser de la tactique qu'ils entendaient adopter, il faut croire que le sort des maîtres et des enfants les préoccupait moins qu'ils le proclamaient. Mais cela ne règle pas les problèmes pour autant.

LA RENTREE VUE par les syndicats

■ Sur les problèmes de la rentrée scolaire, on a beaucoup vu le ministre Haby sur les écrans de la télévision. On a moins entendu les syndicats d'enseignants. Nous publions ci-dessous l'interview d'André Henry, secrétaire de la FEN (Fédération de l'Education Nationale). Cette interview a été réalisée avant le conflit opposant le SNI (Syndicat National des Instituteurs, membre de la FEN) et le ministre à propos des effectifs des classes maternelles. Elle représente cependant un tour d'horizon assez complet sur les appréciations que porte la FEN sur la rentrée scolaire.

André Henry : Pour nous, la rentrée scolaire est inséparable de la rentrée sociale dans le cadre de la crise et du chômage, principalement chez les jeunes. Et le plan de relance annoncé par Giscard, même s'il y a des mesures positives (pour les enfants, les vieux), n'arrêtera pas le chômage d'ici plusieurs mois. Giscard n'a rien préparé pour les équipements publics et le milliard pour l'Education nationale, même si nous considérons cela comme positif, c'est dérisoire face aux besoins. Le plan de 1976 ne couvre en fait que 40 % des besoins pour l'Education nationale. La FEN propose, pour lutter contre le chômage des jeunes, une conception nouvelle de l'école jusqu'à 18 ans, la prolongation d'une période initiale qui englobera l'enseignement scolaire mais aussi les stages dans l'industrie. Ceux des enfants qui ne veulent pas faire des études longues pourraient ainsi, à 14-15 ans, avoir une formation professionnelle multivalente.

Nous allons proposer à la CGT et à la CFDT une campagne commune sur la formation des jeunes. Si une action à trois n'est pas possible, ce sera dommage, mais nous la ferons seuls, avec une grande journée nationale d'action, dont nous n'excluons rien.

LO : **Que pense la FEN du problème des maîtres-auxiliaires ?**

— Tant que la rentrée n'est pas faite, le problème ne peut pas se régler. Souvent, le problème s'est décanté peu à peu. L'année dernière, à la fin, il restait 400 maîtres-auxiliaires (MA) sans emploi. Mais nous n'accepterons pas que des MA soient sur le pavé. La FEN a obtenu l'engagement du gouvernement de la résorption des MA en trois-quatre ans car il n'est pas possible de le faire en un an. Le ministre Haby annonce 2 à 3.000 chômeurs, mais pourquoi ne pas faire un effort d'emploi dès à présent, puisque cela s'inscrit dans le cadre du plan actuel ?

LO : **Et les besoins en postes ?**

— Avec la baisse de la natalité, qui est un grave problème pour l'économie, les effectifs de l'Education nationale risquent de devenir stables dans les années qui viennent. On pourra s'orienter vers la baisse des effectifs dans les classes (théoriquement de 25, en réalité en moyenne de 35 sauf pour les élèves du cours préparatoire), vers l'augmentation du personnel de l'enfance inadaptée, des assistantes sociales. Aujourd'hui, pour ces derniers, on nous donne 500 postes seulement, alors que nous en demandons 2.000.

LO : **Et le problème de la gratuité ?**

— La gratuité doit-elle être de l'égalitarisme ? Est-ce qu'une famille de médecin doit toucher de la même façon les 250 F par enfant qu'une famille d'instituteurs ? Nous demandons l'indemnité d'équipement scolaire avec un barème en fonction du revenu. Le ministre vient de dire qu'avec l'aide nouvelle de l'Etat, le coût d'un élève cette année n'est pas supérieur à celui de l'année dernière. Il a donc reconnu que l'équipement d'un enfant (environ 500 F) a doublé par rapport à l'année dernière !

LO : **Mais la gratuité totale ?**

— Je suis pour la gratuité, mais au niveau du matériel, des livres, pas au niveau de l'équipement scolaire (blouse, cartable, vêtement). Là, il faut un barème. C'est un problème de justice.

LO : **Que pensez-vous des mouvements de lycéens, collégiens, étudiants ?**

— Pour nous, ils ne sont pas représentatifs. Bien souvent, ils mènent des actions désastreuses. Je dis que les excès de nos camarades gauchistes qui ont toujours tout critiqué ont contribué à détruire l'image de marque de l'école laïque. Quand on défile avec « **CET-usine-caserne** » on ne fait pas du bien à l'école laïque. Je crains que les élèves soient trop manipulés. A 14-15 ans, tout le monde n'a pas la même maturité, car en allant comme ça, où s'arrêtera-t-on ? Il est facile de les faire défiler, de leur faire dire n'importe quoi. On dénigre les professeurs, on amalgame les responsables et les professeurs, on fait dire ainsi que « l'école laïque, ce n'est pas bon, mieux vaut l'école privée ».

LO : **Pourquoi avez-vous critiqué l'attitude du Parti Communiste sur la politique dans l'entreprise ?**

— Je ne conteste pas aux partis politiques le droit de s'exprimer dans les entreprises. Ce qui me paraît grave, c'est que des partis politiques suppléent les syndicats sur le plan des revendications. Quand le Parti Communiste dit « Pour en sortir, il faut le Programme commun », ça veut dire « Hors de la politique, il n'y a pas de solution » et cela, ça éloigne, ça décourage des travailleurs. Je suis contre la prise en charge des revendications salariales par des partis politiques.

Bien entendu, André Henry exprime sur les gauchistes, sur les élèves, sur le Parti Communiste et la politique, un point de vue qui n'est pas le nôtre. Ces problèmes sont vus de sa fenêtre qui est celle d'un syndicaliste réformiste, avec toutes les déformations que cela implique.

Pour les révolutionnaires, la politisation, l'organisation des élèves, le droit pour les partis de s'exprimer politiquement au sein des entreprises sont au contraire des conditions indispensables à la prise de conscience et à l'éducation des travailleurs. Un syndicaliste révolutionnaire ne pourrait que s'en réjouir. Ce n'est visiblement pas le cas d'André Henry.

dossier JUSTICE

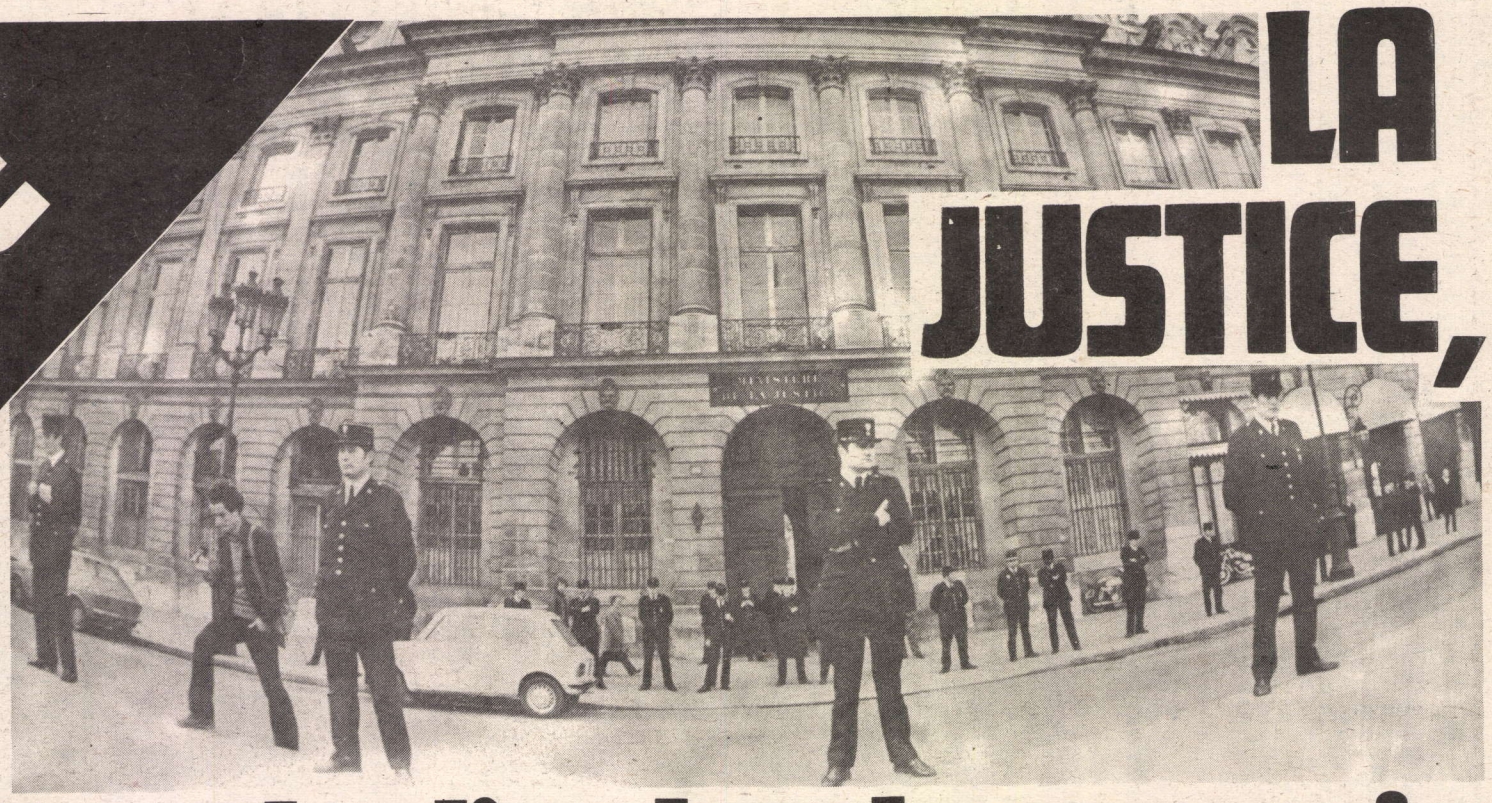

LA JUSTICE, pilier de l'ordre bourgeois

On représente symboliquement la justice sous les traits d'une femme aux yeux bandés, portant une balance dont les deux plateaux sont en équilibre. Par cette image, on voudrait montrer que la justice ne fait aucune différence entre les justiciables qui se présentent devant elle, qu'elle est égale pour tous. La justice égale pour tous ? Il suffit de voir comment elle traite les plus pauvres d'une part, les nantis de l'autre, pour se convaincre qu'il n'en est rien. Il suffit de comparer le sort qu'elle fit par exemple à une pauvre femme, Mme Huriez, condamnée pour avoir commis le crime (oh combien horrible aux yeux des juges !) d'émission d'un chèque sans provision de 70 F et celui qu'elle fait aux fraudeurs, aux spéculateurs de tout poil qui ont détourné des millions, sinon des milliards, quand, par exception, ils se retrouvent dans le box des accusés, pour constater qu'il y a effectivement deux poids, deux mesures. Il ne s'agit pas là de situations exceptionnelles, de faits aberrants. C'est la règle. Dure aux pauvres, complaisante aux riches, voilà la véritable image de la justice.

Car elle n'est pas conçue pour faire régner l'équité, mais au contraire pour maintenir un ordre fondé sur l'inégalité. Elle est, avec la police dont elle prolonge l'action, l'instrument par lequel les possédants, les exploiteurs, imposent leur domination sur la population laborieuse.

D'ailleurs, ce n'est pas un hasard si la majorité des articles du Code, si la majorité des lois que les juges sont chargés de faire appliquer concernent la défense de la propriété, tandis que les articles concernant la protection des personnes sont relativement peu nombreux. C'est que, justement, la fonction de la justice n'est pas tant de protéger, comme elle le prétend, les droits des citoyens, mais essentiellement de protéger la propriété privée. Et gare à qui ose la contester si peu que ce soit, s'il ne fait pas lui-même partie de la classe des nantis.

Quant aux possédants, ils trouvent le plus souvent des arrangements. Car, pour eux, la justice a perdu son bandeau, elle n'est plus aveugle. Qu'un capitaliste escroque des milliards, il pourra le plus souvent s'en tirer à l'amiable, par une transaction. Et pour ceux qui, quelquefois, se retrouvent malgré tout au banc des inculpés, il y a tout un système de facilités qui fait que, même dans cette situation, ils ne sont pas sur le même pied que ceux qui ne possèdent rien. Ils peuvent disposer des meilleures avocats et ainsi utiliser tous les artifices, tous les détails d'une jurisprudence ou d'une réglementation dont ils savent tirer tous les avantages. Ils bénéficient d'égards, d'une mansuétude qui est loin d'être le lot des petites gens.

Car cette justice est une justice de classe. Pour pouvoir exercer sa fonction avec l'efficacité maximum, elle prend le masque de l'impartialité. Elle s'efforce de faire croire qu'elle agit dans l'intérêt de tous.

C'est le moyen de faire accepter ses verdicts par les exploités. Mais derrière cette fiction se cache l'implacable instrument de domination de la bourgeoisie.

Car dans cette société fondée sur l'inégalité et sur l'exploitation de la majorité par une minorité de privilégiés, il ne peut y avoir qu'une justice dont la fonction est de perpétuer un ordre fondamentalement injuste.

PETITE HISTOIRE DE LA JUSTICE

La justice telle que nous la connaissons et la subissons aujourd'hui est le résultat d'une longue évolution historique. S'il est vrai que, de tout temps, les historiens ont trouvé trace d'un droit judiciaire, écrit ou coutumier, il n'en demeure pas moins que d'importantes transformations se sont opérées, liées au développement économique et social. Ce qui n'a pas empêché d'ailleurs que se transmettent certains caractères généraux du droit pénal : barbarie, obscurantisme, instinct de vengeance.

● LES SOCIETES PRIMITIVES

Les sociétés primitives ne connaissaient aucune institution judiciaire spécialisée. Le droit ne se distinguait pas de la religion, des rites magiques.

Les sociétés antiques punissaient la faute objective, sans tenir aucun compte de la personnalité de l'auteur de l'infraction : le crime, le vol étaient châtiés. Le châtiment n'était pas infligé par des représentants de la société, mais par les familles des victimes (clans, gens). A cette époque, le « trouble à l'ordre public » était naturellement inconnu, aucune institution indépendante des familles, des gens, des clans et des tribus n'existant.

● ATHENES ET ROME

Avec la création de l'Etat, au détriment des communautés familiales, une autorité supérieure apparaît. Liées au développement de l'Etat, se constituent des armées permanentes, des corps de police et aussi de justice, avec des tribunaux, des magistrats, des codes. Une bureaucratie privilégiée apparaît, qui, pour reprendre l'expression d'Engels « ne coïncide plus directement avec la population ».

Dès ses origines, la justice a un caractère de classe très marqué. D'abord, à Rome comme en Grèce, elle ne s'applique qu'aux hommes libres. Les esclaves, placés sur le même plan que les animaux ou les objets, subissent des règles spécifiques. La justice qui s'applique aux hommes libres reste encore par contre imprégnée des coutumes plus anciennes. Malgré le développement d'une magistrature professionnelle, les caractères publics de la justice sont nets. A Athènes, le rôle des jurés est important. Il y en a 6.000 qui reçoivent une indemnité journalière lors de chaque procès afin que l'exercice de la justice soit possible à chacun d'eux.

Avec le développement de la propriété privée et sa généralisation à toutes les richesses de la société, le droit se diversifie et se perfectionne. Il vise à la protection de la propriété privée, des richesses. Des règles se précisent concernant l'héritage, les biens des époux dans le mariage, les donations, etc.

En ce qui concerne les infractions, la responsabilité reste par bien des côtés encore collective. Il s'agit d'appliquer la loi du talion. C'est cette responsabilité objective qui explique les procès faits aux animaux ou aux objets (« Si une chose inanimée tue un homme par sa propre chute... la chose sera jetée hors des frontières. » Platon)

Aussi primitif que soit le droit des sociétés antiques, il reste que les procès étaient publics, que les citoyens libres — et eux seuls — exerçaient un certain contrôle, que la justice gardait encore des attaches avec une large fraction de la population.

● LE MOYEN AGE

De la fin des invasions barbares à la Révolution française, la Justice, en tant qu'institution spécialisée, se renforce... et se diversifie. Son caractère de caste reflète la division de la société en ordres différents. Les ecclésiastiques sont jugés par des cours spéciales, de même que les seigneurs et les marchands, les bourgeois des villes.

Sous l'influence de l'Eglise, le droit pénal devient inquisitorial. La torture est érigée en système légal. Institutionnalisée, elle est omniprésente : dans la recherche des « preuves », dans la reconnaissance des « aveux », dans le châtiment.

Parallèlement au développement des villes, la magistrature devient un poste convoité qui s'achète fort cher (vénalité des charges) et qui est de bon rapport (système des épices) où le plaideur doit payer son juge... pour avoir une chance d'être entendu !

● LA REVOLUTION FRANÇAISE

La grande Révolution française de 1789 allait balayer tout le fatras de l'ancien droit et faire place nette à de nouvelles conceptions juridiques.

La torture est abolie, de même que l'esclavage (qui sera rétabli par Napoléon). Toutes les juridictions de l'Ancien Régime sont balayées, tous les parlements, tous les tribunaux dissous.

A la place, la bourgeoisie victorieuse proclame la « Liberté, l'Egalité et la Fraternité ». Elle pose le principe que tous les hommes sont égaux en droit, qu'ils sont tous présumés innocents jusqu'à ce que leur culpabilité soit établie. Elle pose le principe de la gratuité de la justice, dissout le corps des avocats, fait élire les juges par la population, instaure le contrôle sur les juges (débats publics, jurés à tous les niveaux...).

Pour la répression des délits, elle édicte deux grands principes qui seront repris dans tous les pays du monde : la personnalité des peines (seul peut être puni celui qui a commis l'infraction, et non sa famille) et celui de la légalité des peines (nul ne peut être condamné sans qu'un texte prévoie l'infraction, ce qui signifiait, entre autres, la suppression des lettres de cachet...). Mais dans le même temps, les révolutionnaires de 1789 mettaient en relief, comme il ne l'avait jamais été, le principe de la défense de la propriété. Dans le même temps, au nom de la liberté et de l'égalité qu'ils venaient de proclamer, ils interdisaient les associations professionnelles, syndicales.

● DE LA REACTION NAPOLEONNIENNE A L'EPOQUE ACTUELLE...

Des principes posés par 1789 qui reflétaient les aspirations et les intérêts d'une bourgeoisie audacieuse et désireuse de balayer le féodalisme, Napoléon allait garder l'essentiel... en l'aménageant « raisonnablement ».

De l'époque napoléonnienne date l'organisation judiciaire actuelle de la France. L'empereur supprime l'élection des juges et en fait des fonctionnaires (avec un statut spécial). L'ordre des avocats est rétabli. Les codes voient le jour, de 1804 à 1811 (Code Civil, Code Pénal, Codes de procédure, etc.). Ces Codes sont toujours en vigueur et leurs principes régissent l'essentiel du droit actuel...

DOSSIER JUSTICE... DOSSIER

le secret de l'instruction

En France, l'instruction est secrète. C'est-à-dire que, durant toute la phase où le procès est instruit, les actes d'instruction ne doivent en aucun cas être rendus publics. Il en est ainsi des interrogatoires, des expertises, des perquisitions, etc.

Cette règle puise directement sa source dans les méthodes inquisitoriales de l'ancien droit où le détenu, avant son procès, était livré entièrement entre les mains de ses juges qui devaient lui extorquer par tous les moyens, y compris la torture, les aveux, alors considérés comme la preuve par excellence.

Aujourd'hui, on cherche au secret de l'instruction des fondements plus nobles. C'est ainsi que ce secret serait justifié par la présomption d'innocence dont bénéficie tout individu, considéré innocent jusqu'à ce que sa culpabilité soit établie. C'est pour protéger l'inculpé que le secret serait maintenu. Ce beau raisonnement, qui oublie tout simplement que la Révolution française avait posé, en même temps que la présomption d'innocence, le principe de la publicité de l'instruction, n'est en fait que tartuferie.

En fait, dans un pays comme la France, le secret de l'instruction n'a jamais empêché que la vie privée des personnes mises en cause soit passée au crible dans la presse, que des jugements soient portés sur leur innocence ou leur culpabilité, que « leur honneur puisse être flétri ».

La seule justification du secret de l'instruction est de permettre aux autorités judiciaires de garder un silence qu'elles affectionnent particulièrement, de se retrancher derrière cette règle de droit pour ne pas répondre à des questions qui leur seraient posées, bref d'entourer la justice d'un voile épais de mystère, qui peut égarer tout le monde, sauf les autorités judiciaires et politiques, qui sont naturellement informées heure par heure du déroulement d'un procès auquel elles attachent de l'importance.

QUAND LE POUVOIR contrôle SES JUGES

Dans le film de Costa-Gavras, « Z », on voit un juge d'instruction, à vrai dire assez peu banal, user des droits que lui confère la loi et s'en prendre à des personnages très haut placés. Il les inculpe et en écroue même un certain nombre.

En France aussi, selon le mot de Napoléon I^er^, on a coutume de considérer le juge d'instruction comme « le personnage le plus puissant ». Lui seul en effet a le droit de mettre en prison et d'y maintenir plusieurs mois de suite un inculpé qui n'a pas été jugé et qui est donc considéré comme innocent d'après la loi.

En fait, la puissance du juge d'instruction est toute relative. Elle est essentiellement limitée par la pratique, mais aussi par les textes.

Dans la pratique, le juge d'instruction, s'il est bien inamovible et « indépendant », évolue dans un milieu bien défini : celui de la magistrature à laquelle il appartient. Il épouse la mentalité, les habitudes, les traditions du milieu judiciaire. Chargé d'appliquer la loi bourgeoise, il est scrupuleux du respect des valeurs traditionnelles de la bourgeoisie. Il est attaché à l'ordre, à la défense de la propriété. Spontanément, sans qu'une intervention extérieure soit nécessaire, un peu comme un journaliste du **Figaro,** il traitera avec respect un riche. Il sera sec et dur avec un pauvre. Il sait qui il faut inculper, il sait avec qui il est nécessaire de prendre des gants. Il sort du moule de l'Ecole Nationale de la Magistrature, c'est un soldat du corps judiciaire.

Mais des « bavures » sont toujours possibles. Un juge d'instruction peut « devenir enragé » et se mettre à inculper des personnages haut placés. Aussi, de tout temps, le pouvoir a-t-il pris ses précautions pour contrôler ses juges.

Bien qu'inamovible, c'est-à-dire ne pouvant être déplacé, le juge d'instruction peut se voir enlever l'instruction d'une affaire. Le président du tribunal auquel il appartient a en effet le droit de confier l'affaire à un autre juge. C'est ce qui est arrivé récemment au juge Pascal. Par ailleurs, le juge d'instruction est contrôlé par les magistrats du Parquet qui, eux, sont amovibles et révocables : c'est-à-dire qu'ils sont les représentants directs du pouvoir, chargés d'appliquer les ordres reçus. Ajoutons que les juges d'instruction sont notés et que leur carrière dépend de cette notation.

En somme, il y a fort peu de raisons pour qu'un juge d'instruction ne donne pas satisfaction à la Chancellerie !

leur justice

Les juridictions répressives (pénales)

Ce sont surtout elles qui sont connues du grand public car elles jugent les infractions et condamnent à des peines de prison, parfois même à la peine de mort.

Ces juridictions sont composées du tribunal de police, du tribunal correctionnel et de la cour d'assises. Le tribunal de police n'est compétent que pour les contraventions (moins de 2.000 F d'amende et moins de deux mois de prison), le tribunal correctionnel pour les délits et la cour d'assises pour les crimes.

En ce qui concerne les crimes, une instruction de l'affaire est obligatoire. Elle est faite par un juge d'instruction qui est contrôlé par la chambre d'accusation. En matière de délits, cette instruction n'est que facultative.

Tribunal de police, tribunal correctionnel et cour d'assises sont les juridictions répressives de droit commun. Mais, là encore, il existe de nombreuses juridictions d'exception.

Pour les mineurs de moins de 18 ans : juge des enfants, tribunal pour enfants, cour d'assises des mineurs.

Pour les militaires : tribunal permanent des forces armées.

Infractions visant la « sécurité de l'Etat » Cour de sûreté de l'Etat.

Et aussi une institution théorique : la Haute cour de justice qui peut juger le président de la République et les ministres dans l'exercice de leurs fonctions.

Les juridictions civiles

Les deux grandes juridictions civiles sont le tribunal de grande instance *et* le tribunal d'instance. *On s'adresse à l'un de ces deux tribunaux en fonction de la nature de l'affaire (par exemple tout ce qui concerne la famille, divorce, filiation, adoption, est de la compétence exclusive du tribunal de grande instance alors que tout ce qui concerne les locataires, les litiges ruraux... est de la compétence exclusive du tribunal d'instance). La distinction entre ces deux catégories de tribunaux se fait aussi en fonction de la valeur du litige en jeu (les litiges portant sur moins de 10.000 F doivent être portés devant le tribunal d'instance).*

A côté de ces deux juridictions qui, en principe, jugent toutes les affaires civiles, on trouve dans la juridiction civile des tribunaux spe ciaux, qui jugent de litiges particu liers (tribunaux de Commerce Prud'hommes, juridiction des lo yers, contentieux de la Sécurité so ciale...).

Les juridictions administratives

De tout temps, l'Etat a tenté d se soustraire aux tribunaux. Pou ce faire, il a créé une juridictio spécialisée : la juridiction adminis trative, avec des règles spéciales C'est ainsi, notamment, que la pro cédure a un caractère inquisitoria devant ces tribunaux (elle est se crète et non contradictoire) et qu l'Etat et les administrations ont de privilèges exorbitants (par exem ple, un jugement n'est pas exécu toire lorsqu'il s'applique à l'Etat o à une administration : c'est-à-dir que l'Etat n'est pas obligé de l'ap pliquer !).

Lorsqu'il n'est pas évident qu'u ne affaire soit de la compétenc d'une juridiction civile ou adminis trative, le conflit est tranché par u tribunal spécial, le tribunal de conflits.

Les juridictions administrative sont le tribunal administratif et, e appel, le Conseil d'Etat.

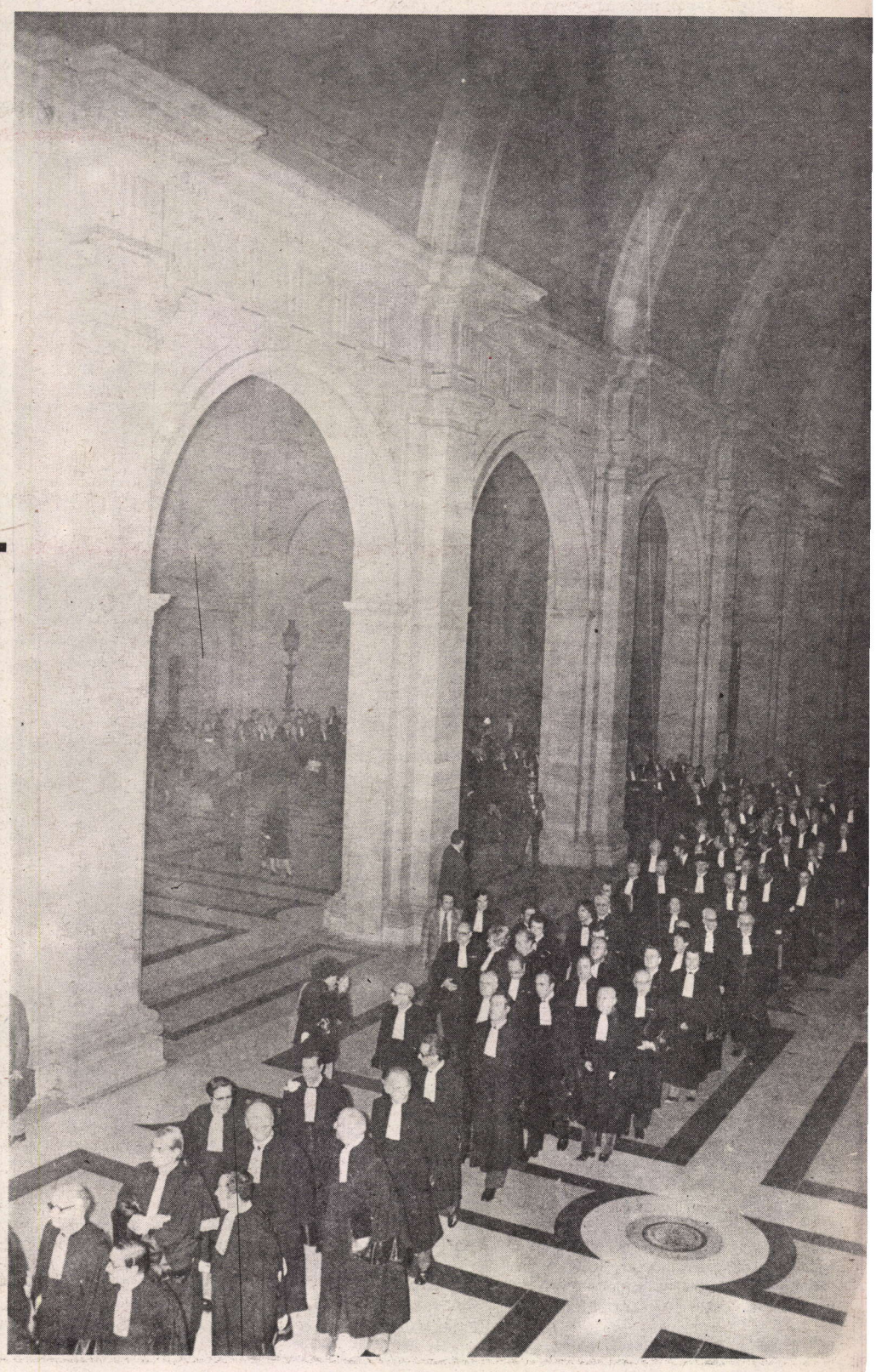

JUSTICE... DOSSIER JUSTICE...

organisation judiciaire

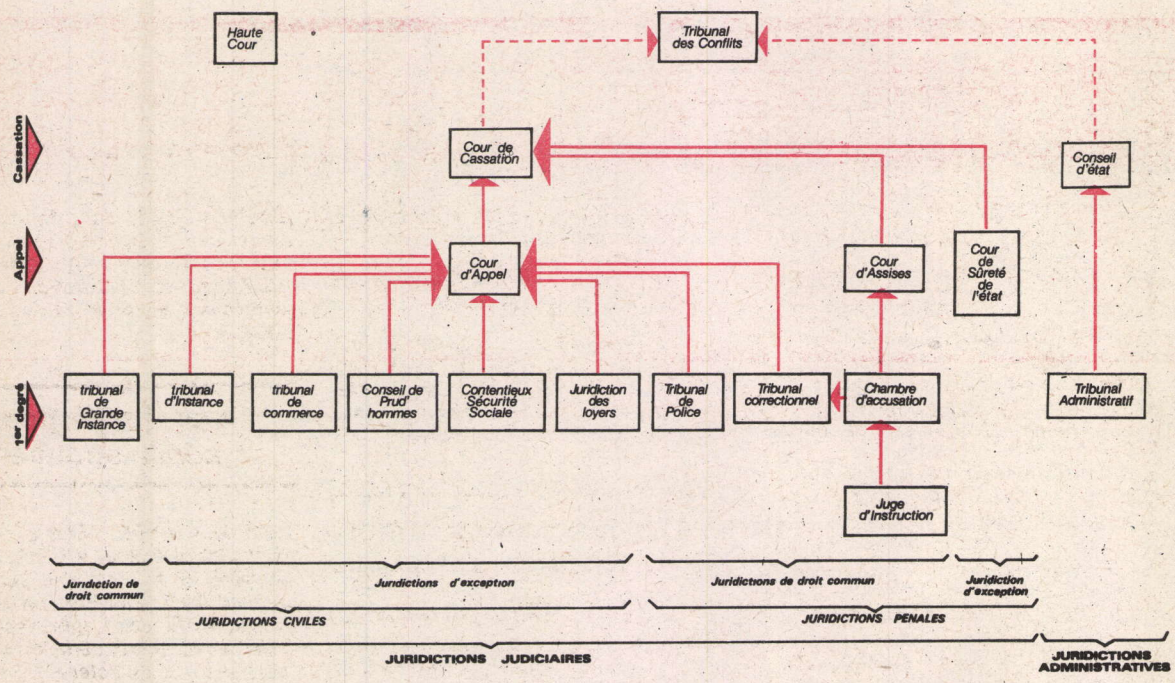

Schéma simplifié de l'organisation judiciaire.

Pour lire le schéma de l'organisation judiciaire

Pour lire le schéma (simplifié !) de l'organisation judiciaire en France, quelques définitions sont nécessaires.

JURIDICTIONS JUDICIAIRES ET JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES

L'organisation judiciaire se divise en deux grandes branches : les tribunaux de l'ordre judiciaire, qui jugent toutes les affaires où sont en cause des personnes privées, que ce soit pour des affaires civiles (un divorce par exemple) ou des affaires pénales (vol), et les tribunaux administratifs, qui interviennent lorsque l'Etat ou les administrations sont en cause.

JURIDICTION DE DROIT COMMUN ET JURIDICTION D'EXCEPTION

Au sein de chaque ordre juridictionnel, il y a les juridictions de droit commun et les juridictions d'exception.

Ces dernières sont composées de tribunaux spéciaux. Les uns ont été créés pour des motifs politiques (la Cour de sûreté de l'Etat, par exemple), les autres pour répondre à la spécialisation de certaines causes (tribunaux de Commerce, Prud'hommes...).

PREMIER DEGRE, APPEL, CASSATION

Tout justiciable, sauf de rares exceptions, a le droit de voir son affaire examinée deux fois par les juges. La première fois, on dit qu'elle est jugée par la juridiction du premier degré. La seconde, par la juridiction d'appel. Enfin, après l'appel, il est encore possible, sous certaines conditions, de former un pourvoi en cassation, c'est-à-dire de contester le second jugement rendu en appel.

JUGES ET AUXILIAIRES DE JUSTICE

● La justice est rendue par des **magistrats :** les juges. Ils sont nommés par un décret du président de la République. Ils sont irrévocables et inamovibles.

● Parmi la magistrature, on trouve aussi les **membres du Parquet.** Ce sont des magistrats, mais non des juges. Ils représentent directement le pouvoir exécutif auprès de chaque juridiction. Ils sont soumis aux ordres directs de la Chancellerie. Ils sont révocables. Ce sont les avocats généraux, les procureurs, les substituts. Ils composent ce que l'on appelle le ministère public (magistrature debout).

Il y a en France actuellement 4.800 magistrats.

LES AUXILIAIRES DE JUSTICE

● Avocats : environ 12.000. Ils plaident en faveur de leurs clients. Souvent, il est obligatoire d'avoir un avocat (devant le tribunal de Grande instance, par exemple).

● Avoués : ils ne plaident pas, mais rédigent les actes (conclusions). Depuis la fusion entre les professions d'avocat et d'avoué en 1971, il y a beaucoup moins d'avoués (quelques centaines).

● Huissiers : ils ont le monopole de la signification des actes de justice. Ils vont porter les jugements et sont chargés aussi de l'exécution de certaines décisions de justice (expulsions de locataires, saisies). Les particuliers peuvent aussi faire appel à eux pour qu'ils dressent des constats.

Les Prud'hommes :

UNE INSTITUTION VOLONTAIREMENT NEGLIGEE

Pour tout litige se rapportant à l'exécution du contrat de travail, le salarié a théoriquement le droit de porter sa demande devant un tribunal spécial, le tribunal des Prud'hommes. La procédure y est plus simple, plus économique que devant un tribunal ordinaire (avocat non-obligatoire, possibilité de se faire assister par un militant syndical...) et surtout, il s'agit d'une juridiction paritaire où les salariés ont la moitié des sièges. A tour de rôle, le président du tribunal peut être soit un représentant des salariés, soit un représentant des patrons.

Mais voilà, il y a fort peu de tribunaux prud'homaux et le pouvoir n'est guère disposé à en créer de nouveaux.

Il y a en France 251 « Prud'hommes » qui couvrent 30 % du territoire et 50 % de la population. Dans certaines régions peu industrialisées, 80 % de la population travailleuse ne peut agir devant les Prud'hommes !

Lorsqu'il n'y a pas de Prud'homme dans le ressort du domicile du salarié (ou de l'entreprise), il n'a pas le droit d'aller devant un autre Prudh'omme. Il doit s'adresser au tribunal d'instance, composé de magistrats professionnels.

Un jour comme les autres...

(Compte rendu d'une audience de la 16e chambre du tribunal correctionnel de Paris, le 10 septembre 1975.)

13 h 40 : l'audience est ouverte. Dans le box des accusés, Jean-Louis T., récemment sorti de prison, accusé de vol. Le tribunal déclare qu'il pourra juger au fond car le casier judiciaire de l'inculpé vient de lui arriver et reporte le jugement après la suspension de séance.

13 h 55 : P. est accusé du vol d'une automobile et en détention depuis avril dernier. Il ne peut être jugé car il est hospitalisé à Fresnes. A 14 h 05, sa demande de mise en liberté provisoire est rejetée malgré les cinq mois de prison.

14 h 07 : les prévenus sont deux Yougoslaves, accusés d'avoir dérobé dans une voiture neuf saucissons et une machine à écrire. Après un réquisitoire xénophobe du substitut, le tribunal délibère 90 secondes : 4 mois pour l'un, 8 mois pour l'autre.

Et ainsi de suite. Sur les huit prévenus, tous sont en détention préventive pour des délits de vol. Commencée à 13 h 40, l'audience se termine à 15 h 25 malgré une interruption de séance de 30 minutes. En un peu plus d'une heure, sept affaires seront traitées, dont quatre renvoyées à plus tard mais s'accompagnant toutes du maintien en détention.

Un seul prévenu, qui était tout de même en détention préventive depuis le 12 juillet, sera acquitté. Enfin, deux prévenus viendront devant le tribunal sans avocat et c'est sur place que deux avocats, qui plaidaient pour d'autres personnes, se porteront volontaires. Ils auront à prendre connaissance de leurs dossiers sur-le-champ et à plaider 20 minutes plus tard !

INTERVIEW DU JUGE PASCAL

LO : Après vos difficultés à Bruay et pour les Houillères, peut-il y avoir une justice juste ?

— Elle pourrait l'être si les règles étaient justes et si ceux qui la rendent le sont. C'est pourquoi il faut qu'elle soit le moins secrète possible pour qu'on voie bien tout ce qui ne va pas. Par exemple, lorsqu'on dessaisit un juge et qu'on choisit celui qui plaît, c'est inadmissible. Il y a des recours normaux : appel, cassation, mais, choisir quel juge, cela, ça ne va pas du tout, et ceci c'est une force de dissuasion : « Vous êtes indépendant, mais attention... » De plus, les juges sont notés. Comment peuvent-ils donc être indépendants?

LO : Dans quel cadre pourrait-il y avoir une justice juste ?

— Ça, je ne peux pas vous dire. C'est une question de système et d'individus. Plusieurs modes de nomination des juges sont possibles. Ils peuvent être élus par exemple. Tout ça, c'est à étudier mais il faut surtout l'indépendance des magistrats. Sans magistrats, le peuple, par exemple, pourrait être soumis à certaines passions. Enfin, il serait bon qu'on en discute.

LO : Vous avez bien une idée ?

— Ce serait politique et je veux séparer la justice de la politique. Ce n'est pas parce que je suis juge que je suis plus compétent pour dire comment il faudrait que la justice soit. Mais, de toute façon, pour cela, il faut rendre clair tout ce qui ne l'est pas, en particulier tout ce langage auquel personne ne comprend rien.

LO : Vous êtes contre le secret de l'instruction ?

— Bien sûr. Il faut que les gens sachent, il faudrait peut-être auprès de chaque tribunal deux citoyens tirés au sort qui seraient là et qui seraient obligés de se faire expliquer clairement pour donner leur avis. La condition primordiale, c'est qu'on voie ce qui se passe. Avant l'affaire de Bruay, on croyait que le juge était tout-puissant. Eh bien ! non : si on n'est pas content de lui, on le remplace. Pour la catastrophe de Liévin, c'est sous n'importe quel prétexte qu'ils l'ont fait. Je n'avais pas de greffier au fond de la mine avec moi : si j'en avais pris un, on m'aurait accusé de lui faire prendre des risques.

LO : Pensez-vous que vous avez fait évoluer la justice à la suite des deux dernières affaires de Bruay et des mines ?

— Je pense que oui, seulement en déchirant une partie du voile. Pour les mines, par exemple, j'ai montré que les catastrophes minières sont jugées par les ingénieurs du service des Mines. Ce sont eux qui sont chargés de l'enquête et il est recommandé au juge de tenir le plus grand compte de leur avis. Si le procureur s'aperçoit que cela ne va pas, il doit en référer au ministère de la Justice avant de prendre une décision. En général, le juge ne nomme pas d'experts. Et ce sont donc les mêmes personnes qui sont juges et partie puisque, s'il y a des fautes commises, ce sont eux qui étaient chargés de faire appliquer les mesures de sécurité. Je m'attends à ce que les ingénieurs des Mines disent quand ils déposeront leurs conclusions, qu'aucune faute n'a été commise.

LO : La justice évolue-t-elle ?

— Il y a une certaine évolution, mais il faudrait qu'elle vienne du peuple. Or ce n'est pas le cas, car les gens ne connaissent pas assez bien la justice pour se mobiliser. Il y a bien des groupements de justiciables, mais ils passent pour des gauchistes ou des fumistes. Et ces groupes rassemblent des mécontents qui ont eu affaire à la justice et qui s'en plaignent des fois à tort. Il faudrait des gens qui se penchent sur ces problèmes uniquement parce qu'ils ont vu que cela allait mal, sans l'avoir subi eux-mêmes. Et puis il y a également le Syndicat de la magistrature. Je n'en fais plus partie, je ne vous dirai pas ici pourquoi. Mais ce syndicat veut une évolution. Ils sont en particulier pour la suppression du secret de l'instruction. D'ailleurs ils protestent contre mon dessaisissement. S'il y a une réforme de la justice, c'est de ce côté-là qu'elle viendra.

LO : Que pensez-vous des avocats ?

— C'est indispensable pour défendre ceux qui s'expriment mal.

LO : Mais dans la pratique ?

— Vous avez de bons et de mauvais avocats. Ils ont bien sûr la possibilité de faire marcher leur client. Il faudrait simplifier le droit pour que l'avocat soit de moins en moins nécessaire. Mais il en faut quand même. Les avocats d'office par exemple ne sont pas payés. Cela ne va pas bien, mais on touche un problème politique, je ne veux pas m'aventurer. Ce qui est certain, c'est qu'une personne qui a de l'argent peut mieux connaître le dossier, ne serait-ce qu'en faisant des photocopies, qui coûtent cher. S'il faut se rendre sur les lieux, l'avocat d'office ne va pas se ruiner, puisqu'il n'est pas payé. La justice est un service public, elle devrait être entièrement gratuite.

LES NOTES DU JUGE PASCAL

Voici les notes obtenues par le juge Pascal en juin 1971, avant l'affaire de Bruay, et en juin 1972, après.

	1971	1972
Sens des responsabilités	Bon	Mauvais
Force de caractère	Bon	Très bon
Autorité	Bonne	Moyen
Relations avec le public	Bon	Moyen
Dévouement et services	Moyen	Moyen
Aptitude au jugement	Bon	Insuffisant
Pondération	Moyen	Mauvais
Esprit de synthèse	Bon	Moyen
Puissance de travail	Bon	Bon
Connaissances juridiques	Très bon	Très bon
Sens de l'application du droit	Très bon	Bon
Esprit d'initiative	Très bon	Bon
Qualités de rédaction	Très bon	Moyen
Aptitude à la parole et à l'audience	Bon	Insuffisant
Relations professionnelles	Moyen	Moyen

DOSSIER JUSTICE... DOSSIER JU

LE PROGRAMME commun pour le maintien de la Justice bourgeoise

LE Programme commun, loin de remettre en cause l'institution judiciaire, telle qu'elle existe actuellement en France, se propose au contraire d'en renforcer les prérogatives.

Ainsi préconise-t-il de renforcer l'indépendance de la justice par rapport au pouvoir, c'est-à-dire de renforcer la fiction d'une justice qui serait au-dessus des classes. Comme si le caractère de classe de cette justice ne tenait qu'aux pressions et aux ingérences du gouvernement dans les décisions des juges.

C'est oublier que ces juges, par leur origine sociale, par leur formation, par de multiples liens (familiaux, d'amitié, professionnels) font partie intégrante de la bourgeoisie. La justice qu'ils exercent est une justice de classe, non pas parce qu'ils obéissent à un pouvoir de classe, mais tout simplement parce que, « en leur âme et conscience », ils défendent la propriété et l'ordre bourgeois.

Ce n'est pas en effet parce que le pouvoir les y oblige qu'ils condamnent durement une pauvre femme coupable d'avoir émis un chèque sans provision de quelques dizaines de francs, ou qu'ils ne prennent même pas la peine, le plus souvent, de cacher leurs sentiments xénophobes et racistes quand l'on présente devant eux un inculpé étranger. C'est parce que, en toute indépendance, ils sont les garants d'un ordre précis, défini par des lois qui n'ont pas pour fonction de rendre la justice, mais de protéger la société, telle qu'elle existe, c'est-à-dire une société où règne l'exploitation.

Tout au plus, la fiction d'une justice indépendante sert-elle à faire croire que la justice est égale pour tous. C'est en cela qu'il s'agit d'une mystification, et d'une mystification lourde de conséquences pour les travailleurs. Et les signataires du Programme commun participent à cette mystification. Pire même, ils la renforcent.

C'est ainsi que, poussant en ce sens, ils proposent de renforcer l'inamovibilité des juges, rendant le corps judiciaire autonome, uniquement jugé par lui-même. Là encore, c'est renforcer l'image d'une justice qui serait indépendante des classes possédantes. Aujourd'hui, l'inamovibilité des juges existe pratiquement. Cela n'empêche pas la justice d'être ce qu'elle est : un corps permanent au service de la bourgeoisie. Ainsi par exemple, les mêmes juges qui siégeaient avant la Deuxième Guerre mondiale ont continué à rendre la justice durant toute la période de l'Occupation ; puis ce furent pratiquement les mêmes qui restèrent en place, la guerre finie. Cela suffit pour montrer ce que peut signifier cette inamovibilité. De même, plus proche de nous, ce furent les mêmes juges qui siégeaient au Chili sous Allende et qui, aujourd'hui, rendent la justice sous Pinochet. Cela illustre parfaitement ce que signifie la permanence d'un appareil judiciaire pour les travailleurs et les classes opprimées. D'autant plus (le fait est connu) qu'aujourd'hui au Chili des milliers de dossiers qui avaient été conservés par le ministère de la Justice sous Allende sont utilisés aujourd'hui par les mêmes juges pour condamner des milliers de militants, de syndicalistes ou simplement d'ouvriers combatifs.

En ce domaine, les mesures préconisées par le Programme commun sont révélatrices des intentions de ses signataires. En se proposant de maintenir l'appareil judiciaire tel quel, en renforçant même ses prérogatives, sans changer ni les lois ni les hommes chargés de les faire exécuter, ils montrent qu'ils ne se donnent pas pour objectif de changer l'ordre social actuel. Or c'est ce changement, et lui seul, qui permettrait réellement de changer la vie.

La peine de mort :

Une peine anachronique et barbare

D'UN côté, un homme seul, sans défense, brisé moralement et physiquement par des mois, voire des années passés dans le quartier des condamnés à mort.

De l'autre, la « justice ». Au petit matin, deux gardiens enlèvent leurs chaussures, bondissent dans la cellule du condamné, puis arrivent les aides du bourreau qui lui lient les pieds. L'ordonnance de ce macabre rituel, sur les détails duquel il est inutile d'insister, va se dérouler, en présence des curés, des médecins, des policiers. Voilà la peine de mort, voilà, pour reprendre l'expression d'un de ses partisans, *« le garde-fou solide sur lequel s'appuie la société »*.

Dans les sociétés primitives, la peine de mort n'hésitait pas à dire son nom et s'appelait vengeance ; tandis qu'aujourd'hui, le maintien de la peine capitale se fait dans la pire hypocrisie, au nom des arguments les plus variés.

C'est pour sa valeur d'exemple, paraît-il, que la peine de mort est nécessaire. Mais quand la menace d'une exécution capitale a-t-elle empêché d'autres crimes d'être commis ? Jamais. D'ailleurs, la discussion sur ce plan n'est même plus théorique : une quarantaine de pays dans lesquels les conditions économiques et sociales sont sensiblement simi-

L'EXECUTEUR DES

S'il n'y avait pas d'autre raison pour supprimer la peine de mort, il y aurait au moins celle-là : à cause du bourreau, pour le bourreau, on doit supprimer la peine capitale.

Dans leur livre Réflexions sur la peine capitale, *Albert Camus et Arthur Koestler nous donnent un échantillon de déclarations, faits et gestes de différents bourreaux anglais et français qui montrent à quel point un tel « métier » est avilissant et ne peut en fait être confié qu'à des déments.*

Albert Pierrepoint, bourreau de Sa Majesté britannique, interrogé en 1950.

Q : Combien de gens avez-vous pendus durant votre carrière ?

R : Quelques centaines.

Q : *Avez-vous connu des moments difficiles ?*

R : Un seul, de toute ma carrière. Il était grossier. Nous n'avons pas eu de chance avec

police et justice

Théoriquement, la police est soumise au contrôle et aux ordres de la justice. A partir du moment où une information est ouverte, le juge dirige l'enquête et les policiers ne doivent rien faire qui n'ait été demandé par le juge.

Dans les faits, la situation est exactement inversée. Si la police ne dicte pas explicitement ses directives à la justice, elle prend le pas, a une autonomie d'action incontestable. Elle est incontrôlée.

C'est en effet elle qui agit. Elle a les hommes, les moyens, les traditions. La répression est son affaire, par vocation. C'est elle qui, le plus souvent par la garde à vue, obtient les aveux du suspect et les procès-verbaux, qu'elle transmet au juge, ne sont que très rarement contestés. Le plus souvent d'ailleurs, elle ne transmet à la justice que ce qui l'arrange, c'est-à-dire ce qui charge l'inculpé. Quand l'un des siens est en cause, ce qui n'arrive que très rarement, le juge est alors totalement désarmé. C'est ainsi que dans l'affaire Ben Barka, par exemple, le juge d'instruction était tenu informé plusieurs jours après le ministère de l'Intérieur !

Il faut dire que les juges se complaisent parfaitement dans cette situation. Ils se reposent entièrement sur leurs collègues de la police, feignant de ne pas voir les traces de coups que portent ceux qui ont été retenus dans les commissariats.

La division du travail qui s'est installée (les policiers répriment en se salissant les mains et les juges prononcent les peines en brandissant le Code pénal) convient aussi bien à la police qu'à la justice.

STICE... DOSSIER

laires à celles de la France ont supprimé la peine de mort. Nulle part on n'a constaté une augmentation de la criminalité.

D'ailleurs, l'appareil de répression le sait. Au point de cacher honteusement ce qui est censé servir d'exemple et d'opérer comme à la sauvette, dans la cour fermée d'une prison.

Même si elle ne l'avoue pas, la société bourgeoise reconnaît donc la barbarie de ce meurtre légal. Il y a quelques années, critiqué pour avoir rejeté le recours en grâce des condamnés à mort Buffet et Bontems, Pompidou avait fait part de ses états d'âme (réels ou feints) et déclaré que bienheureux était celui qui pouvait régler cette difficile question (la peine de mort) en une cinquantaine de lignes.

Pour les révolutionnaires socialistes, qui combattent la société d'exploitation — qui non seulement est incapable d'empêcher mais est même le terrain sur lequel prospère le crime — bien peu de mots sont nécessaires : *A BAS LA PEINE DE MORT, A BAS LA SOCIETE CAPITALISTE.*

HAUTES ŒUVRES

lui. Ça n'était pas un Anglais, mais un espion. Il faisait un chahut terrible.

(...)

Q : *Vous n'êtes jamais ému ?*

R : Non.

Camus cite les exemples suivants : les habits des condamnés appartiennent en principe à l'exécuteur. Deibler père les accrochait tous dans une baraque de planches et allait de de temps en temps les regarder !

Ou cette déclaration d'un aide-exécuteur : « le nouvel exécuteur est un cinglé de la guillotine. Il reste parfois des jours entiers chez lui, assis sur une chaise, tout prêt, avec son chapeau sur la tête, son pardessus à attendre une convocation du ministère ». *On reste confondu.*

Des fous dangereux, voilà le dernier rempart de la justice contre ce qu'elle appelle le crime.

Entretien avec Philippe Texier, du syndicat de la magistrature

LO : **Que représente le Syndicat de la magistrature ?**

— Il s'est créé en juin 1968 et la date n'est pas neutre.

Au départ, nous n'avons pas rencontré d'obstacle par rapport à la hiérarchie, le syndicat n'étant pas défini politiquement, si tant est que cela soit fait maintenant. C'est au fur et à mesure que ce genre de problèmes se sont posés.

LO : **Quel rôle attribuez-vous au Syndicat de la magistrature ?**

— Avant tout, un rôle de révélateur. Nous cherchons à lever le secret de la justice, à rendre publics ses dessous. On peut aussi aider les gens de l'extérieur, avec nos conseils.

LO : **Y a-t-il dans la pratique un comportement différent du juge selon qu'il est syndiqué ou pas ?**

— C'est là tout le problème. Beaucoup se contentent d'avoir des idées mais la pratique est loin d'en être une application. Mais il y a évolution dans ce sens, notamment depuis que nous ne nous contentons pas de faire des discours mais d'introduire des jurisprudences.

LO : **Croyez-vous à l'efficacité du Syndicat de la magistrature ?**

— Nous savons que nous ne pourrons jamais pousser les choses à l'extrême. Mais avoir conscience que l'on rend une justice de classe, c'est déjà un énorme progrès. Nous savons qu'individuellement, nous ne pouvons changer la justice. On ne peut le faire que sous la pression de l'opinion publique. Nous ne pouvons faire plus que dénoncer.

LO : **Vous vous considérez donc comme adversaires du système judiciaire actuel ?**

— Adversaires ? Il est dangereux de dire cela, car nous n'avons pas d'autre système à proposer. C'est la société que nous remettons en cause, le système judiciaire n'en est qu'un aspect.

LO : **Vous vous réclamez du socialisme. Comment voyez-vous la justice dans une telle société ? Y aura-t-il encore des avocats, des juges ?**

— Des avocats, non. Les gens doivent prendre leur défense eux-mêmes et dès maintenant nous essayons d'appliquer cette conception le plus souvent possible. Les avocats nous l'ont d'ailleurs suffisamment reproché. Quant aux juges, il faudrait pratiquer une épuration. Bien sûr, l'idéal serait qu'il n'y ait pas de juges, mais toutes les expériences dans ce sens ont été négatives et prouvent qu'il en faudra toujours.

LO : **N'êtes-vous pas gêné par la contradiction qui existe entre ce que vous pensez et le fait de juger des gens tous les jours, de les envoyer en prison ? De quel droit vous sentez-vous habilité à juger tous ces gens ?**

— D'abord, il n'y a pas de spécificité du malaise du juge. Le juge militant est dans la même situation que le militant enseignant qui diffuse l'idéologie bourgeoise. Cela le gêne mais ne l'empêche pas de militer.

LO : **Mais vous ne vous contentez pas de diffuser l'idéologie, vous sanctionnez, vous privez les gens de liberté, vous avez un rôle nettement répressif.**

— C'est vrai, autant que le flic, et nous ne cherchons pas à entretenir d'illusions à ce sujet. Mais que voulez-vous qu'on fasse ? Que l'on parte ? Les 4.800 juges qu'il y a en France seraient remplacés par d'autres et cela ne changerait rien.

Interview de Jacques Stul (avocat)

LO : **La profession d'avocat a bien souvent une mauvaise image de marque dans le public. Celle d'une personne qui gagne pas mal d'argent sans trop se fatiguer. Qu'en penses-tu ? Penses-tu qu'il s'agisse d'une profession utile ?**

— Utile ? Oui. L'image de marque dont tu me parles n'est pas justifiée. Ce sont surtout les plus pauvres, ceux qui savent le moins bien parler qui ont besoin d'un avocat. Ce que je veux, moi, c'est prêter ma voix à ceux qui n'en ont pas.

Ceux qui viennent de la bourgeoisie sont en fait ceux qui ont le moins besoin des services de l'avocat, mais c'est là qu'est le paradoxe, car c'est d'abord à eux que servent les avocats.

LO : **C'est un métier qui rapporte ?**

— Il existe de grosses affaires, des gros cabinets, bien sûr, mais ça n'est pas la règle. En général, le métier d'avocat n'est pas un métier qui enrichit. Nous menons une vie de petit-bourgeois.

LO : **Mais les honoraires sont chers...**

— C'est vrai. Mais il y a beaucoup de frais. A l'Etat, d'abord, à qui nous versons beaucoup d'argent, et puis beaucoup de frais comme ceux que paye tout travailleur indépendant. A titre d'exemple, un divorce coûte en moyenne 5.000 F. 2.000 F environ vont à l'Etat et aux différents officiers ministériels, 3.000 représentent les honoraires de l'avocat.

LO : **Tu es un avocat de gauche. Ne vois-tu pas un paradoxe à exercer ton métier avec des lois qui ont été faites pour la défense des riches ?**

— Bien sûr. Ces difficultés, je les rencontre tous les jours. Je cherche en fait à utiliser la loi bourgeoise à notre profit, mais comme il arrive aussi en politique, lorsque les lois cessent d'arranger les gouvernants, ils les changent. Ainsi, pendant la guerre d'Algérie, nous utilisions des artifices juridiques pour faire traîner les procès des militants du FLN. Michel Debré, alors garde des Sceaux, a fait changer la loi pour nous l'interdire et des avocats de gauche comme Vergès, Oussedik et Ben Abdallah ont été internés en camps de concentration.

LO : **Penses-tu qu'un avocat puisse influencer réellement le magistrat ?**

— C'est sa fonction même. Mais au pénal, on est vite découragé. La plupart des avocats choisissent au départ le pénal. Mais que peuvent-ils faire ? Les faits ont déjà été établis, en dehors de la présence du juge et de l'avocat, dans les locaux de la police. Le dossier est tout préparé. Alors, on réclame l'indulgence du juge, on attire son attention sur les antécédents malheureux du prévenu. Je t'avouerai même qu'on a parfois l'impression de plaider pour justifier ses honoraires vis-à-vis du client. Surtout quand tu vois parfois un juge rédiger son jugement alors que tu es encore en train de plaider...

LO : **Tu dois être conscient que dans une société socialiste la profession d'avocat sera amenée à disparaître.**

— Oui, je suis d'accord. Mais dans la société actuelle, je crois que nous constituons un garde-fou dans l'intérêt de l'individu. Bien sûr, je pourrais refuser de jouer le jeu. Et dans des affaires politiques, j'ai parfois proposé à des confrères de refuser de plaider car nous aurions été les alibis libéraux du pouvoir dans un jeu truqué. Mais, finalement, nous avons plaidé quand même, pour montrer notre solidarité à l'accusé afin qu'il ne se sente pas seul devant cet édifice imposant qu'est la justice. C'est la même chose pour les visites aux prisons. Sur le plan juridique, après une ou deux séances, nous n'avons plus rien à dire ou à apprendre du prisonnier, nous remplissons en fait une fonction d'assistante sociale, nous lui montrons que nous sommes de son côté, et cela compte quand même...

Mon avocat ? Connais pas !

Une statistique intéressante a été faite sur le fonctionnement du tribunal correctionnel de Lille. Elle porte sur cinq mois de fonctionnement et concerne les avocats commis d'office. (Un avocat est commis d'office lorsque l'inculpé n'a pas les moyens de prendre lui-même un avocat en le rémunérant.)

Selon cette statistique, il s'avère que sur 59 avocats commis d'office, 50 ont été absents tout au long de l'instruction, c'est-à-dire qu'ils ne se sont jamais présentés pour un interrogatoire, une expertise, une confrontation... Ils n'ont jamais vu celui qu'ils étaient censés défendre !

Quand on vous dit que la justice est égale pour tous, c'est vrai... à condition d'avoir les moyens !

JUSTICE DE CLASSE : quelques exemples

Un mois de prison ferme pour avoir dérobé une bouteille de lait, plusieurs mois de prison ferme pour délit de mendicité sur la voie publique et même quatre années de prison ferme pour avoir volé dix bouteilles vides, voilà quelques exemples que rapporte Denis Langlois dans son livre Les dossiers noirs de la justice française.

Parallèlement, on peut faire un rapprochement avec les sanctions qui sont prononcées contre les employeurs qui ne respectent pas les règles de sécurité ou la législation sociale en vigueur.

En 1972, le ministère du Travail a constaté 448.562 infractions. Il y en a eu beaucoup plus, mais il s'agit là d'infractions ayant fait l'objet d'une mise en demeure ou d'un procès-verbal. Sur le nombre total d'infractions constatées, il y a eu 12.427 condamnations, soit 2,77 %, dont plus de la moitié au-dessous du **minimum légal de l'amende. Naturellement, il ne s'agit là que de condamnations à des amendes. La prison, ce n'est pas pour les patrons !**

Dans cette même année, les tribunaux n'ont eu à connaître que 30 procès se rapportant à des délits d'entrave aux libertés syndicales, ce qui est très, très loin de correspondre au nombre de délits en la matière. Les militants qui, chaque jour, rencontrent ces entraves le savent bien.

LES REVOLUTIONNAIRES ET LA JUSTICE

L'INSTITUTION judiciaire constitue l'un des piliers de l'ordre bourgeois. Au même titre que la police et l'armée, elle ne saurait être réformée pour passer au service du prolétariat.

Concernant la justice, le programme des révolutionnaires vise à la destruction de la machine judiciaire, à la dissolution de tous les tribunaux actuels, à l'abrogation de tous les Codes qui n'ont d'autre but que de protéger la domination du capital, au renvoi dans leurs foyers ou à d'autres tâches plus utiles de tous les magistrats et soi-disant spécialistes.

La destruction de la machine judiciaire ne signifie pas que le prolétariat au pouvoir n'aura pas besoin de tribunaux, que la révolution fera disparaître d'un coup de baguette magique les voleurs, les criminels, tous ceux qui ont été habitués à vivre en marge de la société, sans travailler, en spoliant les autres. De même que ne disparaîtront pas d'un coup les litiges entre personnes.

La période de la dictature du prolétariat ne pourra se passer d'un droit nouveau. Mais ce droit sera fondamentalement différent de celui de la justice bourgeoise. Le prolétariat au pouvoir n'a pas besoin de créer des Codes par douzaines car il ne veut pas maintenir éternellement un système de domination, fût-il le sien.

En ce qui concerne la justice politique, le prolétariat aura sans doute à se servir des tribunaux, comme de toutes les institutions qu'il aura créées, comme d'une arme de classe contre la bourgeoisie. Mais ce sera une tâche circonstancielle et transitoire.

Pour tous les autres litiges, la justice prolétarienne, débarrassée de l'esprit de vengeance, s'efforcera de rendre la justice selon les principes nouveaux qui mettront l'accent sur les droits des plus pauvres. La justice sera simplifiée, directe, publique et, naturellement, gratuite. Les juges seront élus par les masses laborieuses et révocables. Les sentences seront davantage rendues en fonction de l'équité et du bon sens que d'après l'étude des textes. Il y aura des abus ? Peut-être, certainement même. Mais ils seront l'héritage inévitable que laissera la société bourgeoise. Du moins la justice ne sera-t-elle pas étrangère et hostile aux travailleurs, aux plus pauvres. Et le vœu du prolétariat au pouvoir sera de détruire lui-même, au plus vite, les quelques règlements qu'il aura édictés, les tribunaux qui auront vu le jour.

Car la justice, en tant qu'institution, est inséparable de la société de classes. Née avec elles, elle disparaîtra avec elles. Le socialisme ne connaîtra d'autre justice que celle de l'opinion publique, de l'arbitrage, des remontrances. La justice en tant que telle aura alors cessé de vivre, car, précisément, le fondement de toutes les relations sociales sera basé sur la justice.

A PROPOS DE LA CRISE VITICOLE :

L'interview d'un viticulteur

CE que la presse avait baptisé « la guerre du vin » a connu au cours de la semaine écoulée de nouveaux développements. Après la taxation des importations de vins italiens, décidée par le gouvernement pour avoir l'air d'aider les vignerons qui protestent contre une concurrence qui rend la commercialisation de leur produit plus difficile, voilà que la commission du Marché commun donne raison aux protestations italiennes.

Le gouvernement français affirme hautement qu'il ne reculera pas, qu'il maintiendra la taxation, même s'il est condamné par les instances européennes. Ce qui lui coûte certainement moins que de s'en prendre aux gros négociants du vin qui prélèvent leur prébende sur la production des petits viticulteurs, qui achètent là où cela leur permet de réaliser le plus de bénéfice et qui sont d'autant moins gênés par les taxations qu'ils les rejettent sur les consommateurs en augmentant leurs prix.

En attendant les développements stériles d'une bataille juridique, les problèmes des petits viticulteurs demeurent. Nous publions ici des extraits de l'interview de l'un d'entre eux, sans bien entendu partager nécessairement son point de vue.

LO : **Pourriez-vous expliquer la lutte des viticulteurs, leurs revendications et dire pourquoi vous luttez dans l'immédiat ?**

X : Dans l'immédiat, c'est bien simple, nous luttons contre la concurrence anormale que nous font les vins italiens due non pas à un problème de différence fondamentale entre les productions française et italienne, mais au fait que la lire italienne ayant moins de valeur cela permet à ces exportations d'être en position de force sur notre marché... En gros, c'est un problème monétaire.

LO : **C'est-à-dire que le revenu des agriculteurs tendrait à baisser ?**

X : (...) Depuis deux ans, effectivement, à travers le manque de rentrées financières qui est dû à la mévente.

LO : **Il y a le problème de la mévente, mais l'augmentation du prix des fournitures et du matériel agricole, est-ce que cela joue également ?**

X : Ça joue énormément, surtout depuis deux ans. La viticulture est une production à fort produit brut par hectare, c'est-à-dire que le revenu sur un hectare peut être assez élevé, mais c'est une de celles qui ont les coûts de production à l'hectare les plus élevés. Et, dans ces coûts, la part de la main-d'œuvre est très importante. Les seules embauches temporaires au moment des vendanges représentent 25 % des coûts globaux. Alors, si on tient compte de la main-d'œuvre permanente, c'est-à-dire du travail que l'on effectue pendant toute l'année, on arrive à des résultats qui sont de l'ordre de plus de 50 %.

Il est tout à fait normal que le salaire des ouvriers soit revalorisé. Nous sommes bien d'accord. Parmi les postes qui ont connu les augmentations les plus importantes dans l'ensemble de l'agriculture, la viticulture avait les trois qui ont le plus augmenté : la main-d'œuvre, les produits phytosanitaires, les engrais. En gros, on avait chiffré la perte de revenu de la viticulture à quelque chose qui avoisinait 25 %. Alors, d'un côté vous avez des augmentations des coûts dues à l'inflation et d'un autre un tassement des prix de vente...

(...) Ce qui fait l'attrait du vin italien... pour les négociants français, c'est la différence de prix incroyable qu'il y a.

Certains vins italiens sont arrivés à moins de 7 F le degré d'hectolitre. Le vin de table à 10° que vous pourrez acheter chez l'épicier est acheté à la production à moins de 70 centimes ! Mais le prix minimum que l'on a reconnu en France comme devant permettre cette année aux viticulteurs de s'en tirer — c'est ce qu'on appelle le prix minimum d'intervention — est de 8,90 F, ce qui met le litre à moins de 90 centimes. Alors entre 70 et 90, se trouve résumée toute la question.

L'administration elle-même reconnaît cette année que les charges à l'hectare étaient de 780.000 anciens francs. Or, pour des gens qui font le rendement moyen de la France (67 hectolitres), un hectare produisant du vin de 10° vendu 90 centimes le litre ne rapporte que 603.000 AF. Il est sûr qu'une grande partie des exploitations vinicoles, cette année comme l'an passé, perdent de l'argent sans qu'elles s'en rendent compte ; parce qu'évidemment elles restreignent les investissements, les traitements.

LO : **Et à votre avis la solution serait de limiter l'achat de vins à l'étranger ?**

X : La solution, c'est d'interdire qu'il puisse y avoir des importations au-dessous du prix d'intervention français.

LO : **C'est-à-dire que vous seriez d'accord que le vin italien soit acheté au minimum au prix auquel le vendent actuellement les viticulteurs ?**

X : Voilà ! Nous demandons uniquement l'application du Marché commun, nous ne demandons pas quelque chose qui soit anormal, c'est ce qui nous irrite ! On demande uniquement l'application de quelque chose qui était prévu ! On voudrait donc que le vin italien ne puisse pas être acheté par les négociants français au-dessous du prix d'intervention, c'est-à-dire qu'il y ait le même prix pour le vin italien que pour le vin français.

(A.F.P.)

Les pompistes en colère

DE l'Hérault, où il a commencé le 11 septembre, le mouvement de grève des pompistes s'est étendu à plusieurs départements du Midi, Midi-Pyrénées, des pays de Loire et de la Bretagne. Et il s'est en même temps durci, les sorties de plusieurs dépôts pétroliers et raffineries situées autour de l'étang de Berre et en Loire-Atlantique étant bloquées.

Les pompistes en révolte sont des propriétaires et gérants libres de stations-service qui s'élèvent contre les rabais, pouvant aller jusqu'à 15 centimes par litre, pratiqués aux pompes des magasins à grande surface, alors que jusqu'à la fin de 1973 un arrêté gouvernemental limitait à 6 centimes par litre les rabais autorisés.

Cette concurrence de la part des grandes surfaces s'exerce bien sûr au détriment des pompistes professionnels, dont le nombre est supérieur à 40.000 actuellement en France.

Et cela n'est pas surprenant : les grandes surfaces ont de puissants moyens, grâce à leurs massifs achats groupés, pour obtenir des ristournes auprès des compagnies pétrolières. Au point même que, d'après les pompistes, ces derniers doivent acheter aux compagnies plus cher que ce que les grandes surfaces, elles, peuvent vendre aux consommateurs.

En outre, ces grandes surfaces obtiennent des compagnies des conditions de paiement avantageuses, tandis que les professionnels doivent payer à la livraison.

Au début de la grève, les pompistes demandaient que la différence de prix soit ramenée à un maximum de 6 centimes par litre ; ce que le gouvernement, de même que les grandes surfaces ont accepté ne faisant en somme que remettre ainsi en vigueur l'ancien arrêté. Mais un certain nombre de pompistes, divergeant en cela avec certaines de leurs organisations, comme la Chambre Syndicale Nationale du Commerce et de la Réparation automobile, réclament pour l'essence un prix unique quel que soit le point de vente, comme pour le tabac.

Mais le nivellement doit-il se faire par en haut, en relevant les prix de l'essence dans les grandes surfaces ? C'est bien dans ce sens que semblent évoluer les tractations qui se font autour du gouvernement, c'est-à-dire au détriment des consommateurs.

Mais une autre solution est possible, et le CIDUNATI, pour sa part, déclare que « si les grands pétroliers ont la possibilité d'accorder des remises substantielles aux grandes surfaces, ils doivent aussi pouvoir le faire pour les autres distributeurs. Ainsi, tous les postes de distribution d'essence ou de super pourront pratiquer des prix publics identiquement en baisse ».

Ce serait-là en effet la seule façon de répondre en même temps aux intérêts des pompistes et à ceux des consommateurs.

C.G.

AU CONSOMMATEUR de faire les frais de la politique pétrolière

■ L'augmentation du fuel domestique a atteint ces derniers temps des records inégalés.

Ainsi, pour un logement de trois pièces, type HLM, dont les charges de chauffage s'élevaient en 1973 à 77,50 F par mois, en 1974, il fallait compter 117 F, puis 152 F. En 1975, la facture s'élevait à 160 F par mois, et avec la nouvelle hausse, il faudra compter plus de 170 F. Soit une hausse de plus de 200 % en l'espace de deux ans !

Certes, les tarifs du fuel sont restés très bas pendant des années et les dernières hausses, bien que spectaculaires, ne font pas de ce combustible un produit relativement plus cher que les autres biens de consommation. Toutefois, c'est justement à cause du prix de revient très bas du fuel que de nombreux ménages ont choisi le chauffage au mazout, faisant le sacrifice d'une installation coûteuse dans l'espoir de réaliser ensuite des économies.

Mais ceux qui ont mené cette politique de bas prix avant de décider de hausses vertigineuses n'ont cure des difficultés supplémentaires engendrées pour la population laborieuse.

H.D.

En lutte

JEUDI 11 SEPTEMBRE

Avallon : *Trois cents ouvriers de l'usine Idéal Standard d'Autun, qui rentraient en car d'une manifestation à Paris, ont arrêté la voiture du député de leur circonscription, bloquant entrée et sortie de l'autoroute pendant 40 minutes. Les travailleurs ont demandé au député-maire du Creusot une intervention auprès des pouvoirs publics pour faire face aux menaces de licenciement qui toucheraient une partie des 700 ouvriers de l'entreprise.*

Paris : *Environ 250 ouvriers représentant la Fédération Française des Travailleurs du Livre ont occupé les locaux de la mairie du 10e arrondissement. Ils ont accroché au fronton une banderole* « Amaury doit négocier ».

Saumur : *N'ayant pas reçu leur salaire du mois d'août, 120 employés de la Compagnie Electronique de Saumur ont occupé leur usine durant deux jours. Après avoir reçu leur paye, ils ont repris le travail.*

La Seyne : *Les 90 ouvriers de la SO.UA.BE.MA (béton précontraint) se sont mis en grève illimitée pour le maintien d'une prime mensuelle de 250 F que leur patron entend supprimer.*

VENDREDI 12 SEPTEMBRE

Autun : *700 ouvriers d'Idéal Standard, luttant contre les menaces de licenciement qui pèsent sur l'entreprise, ont occupé vendredi matin la mairie d'Autun où ils ont séquestré M. Lacagne, député UDR de Saône-et-Loire, et M. Marcel Lacotte, sénateur-maire d'Autun.*

DIMANCHE 14 SEPTEMBRE

Rennes : *75 % des 280 employés du Mammouth et 90 % des 200 employés du Printemps entendent poursuivre leur grève, qui dure depuis deux semaines pour les travailleurs de Mammouth et neuf jours pour ceux du Printemps, jusqu'à l'obtention de leurs revendications salariales.*

LUNDI 15 SEPTEMBRE

Marseille : *Grève au dépôt de cars du quartier de la Rose à Marseille. Douze lignes sont touchées. Les revendications portent sur l'attribution de jours de repos réguliers et l'établissement d'une navette entre les heures de relève.*

Grenoble : *Ayant trouvé les portes closes à leur retour de congés, les 85 ouvriers de l'usine Prodic (fabrique de réservoirs à lait) occupent leur usine depuis le début du mois.*

MARDI 16 SEPTEMBRE

Beauvais : *La majorité des 85 employés de l'Union Alimentaire de l'Oise ont décidé l'occupation de l'entreprise afin de protester contre la menace de licenciement collectif.*

MERCREDI 17 SEPTEMBRE

Besançon : *200 ouvriers du CAT (Centre d'Aide par le Travail), pour la plupart des handicapés physiques, sont entrés en grève une seconde fois depuis le 9 septembre. Outre le départ du directeur, qui s'est rendu coupable de brutalités physiques sur le personnel et sur un délégué du personnel FO, les travailleurs du CAT exigent le paiement des heures de grève, des garanties concernant la sécurité du travail, l'application des conventions collectives et la liberté syndicale.*

DANS LES ENTREPRISES

les TRAVAILLEURS REFUSENT LE PLAN GOUVERNEMENTAL de licenciements

LE gouvernement a accepté d'intervenir dans la liquidation d'Idéal-Standard. Son plan est de faire cadeau à la Société Générale de Fonderie (l'entreprise concurrente) de toutes les usines Idéal-Standard ainsi que des stocks dont la valeur se monte à 12 milliards d'anciens francs. L'Etat donnerait au minimum 8 milliards d'anciens francs à la SGF pour redémarrer. Mais pour redémarrer quoi ? La SGF entend fermer les usines d'Aulnay, de Dammarie, d'Argenteuil, de Blanc-Mesnil et licencier une bonne partie des employés du Siège à Paris.

Si on compte les indemnités de licenciement et la prise en charge des chômeurs pendant un an, ce sont quelque 20 milliards d'anciens francs que l'Etat va débourser pour que finalement la SGF mette sur le pavé 2.200 ouvriers (sur les 3.500 que compte l'entreprise).

L'indignation et la colère ne font que monter parmi les travailleurs. A Autun, ils ont séquestré un député UDR jusqu'à ce que Chirac leur promette qu'ils ne seraient pas touchés par les licenciements ; à Dole, les travailleurs, le mercredi 17, ont occupé la gare, bloquant tous les trains en partance ; à Dammarie, le comité de vigilance et les organisations syndicales organisent le blocage des stocks.

A Aulnay, la CGT ne propose toujours rien si ce n'est la participation à la journée d'action du 23 septembre ! Elle a même tenté d'écarter complètement le comité de surveillance composé des délégués et des travailleurs élus en assemblée générale. Ce comité est chargé de demander des comptes et de veiller à ce que les stocks et le capital ne soient pas dilapidés. Le comité de surveillance, loin de se dissoudre, s'est renforcé par la participation de nouveaux volontaires et la CGT a dû faire machine arrière.

La CFDT, elle, appelle les travailleurs à l'action pour empêcher le gouvernement de mettre son plan scandaleux à exécution. S'il veut la liquidation de l'entreprise, il faudra que cela soit au profit des 3.500 travailleurs qui ont les moyens de se payer sur le capital, les stocks, les usines, les machines, toutes ces richesses accumulées grâce à leur travail. C'est plus de 10 millions que chaque travailleur devrait ainsi toucher en attendant des jours meilleurs ! Les propositions de bloquer les stocks et de faire connaître par tous les moyens le scandale que constitue la politique gouvernementale rencontrent de plus en plus d'écho parmi les travailleurs. La CGC, elle aussi est décidée à passer à l'action.

Aussi le gouvernement sera-t-il peut-être finalement amené à reculer, d'autant plus qu'aux dernières nouvelles une autre société serait prête à racheter l'entreprise en garantissant les 3.500 emplois.

Correspondant LO.

DERNIERE HEURE

Jeudi 18 septembre, dès 7 heures du matin, les travailleurs d'Idéal-Standard ont envahi la gare d'Aulnay-sous-Bois, bloquant les trains pendant une demi-heure et s'adressant à la population pour dénoncer l'attitude des pouvoirs publics.

Avec les employés du Siège et des ouvriers venus de Dammarie, ils ont ensuite réalisé une occupation surprise de la Délégation à l'Aménagement du Territoire, à Paris.

A Aulnay, comme dans les autres usines, les travailleurs sont de plus en plus déterminés à obtenir gain de cause.

B. N. P.

grève à l'ordinateur

A la fin de la grève des banques, il y a dix-huit mois, la direction de la BNP, dans sa hâte de voir reprendre le travail, faisait des promesses au secteur Ordinateur, centre névralgique de l'entreprise. Elle promettait, sans toutefois fixer de date, une réduction du temps de travail substantielle avec aménagement des horaires : aux équipes, elle proposait comme nouvel horaire trois semaines de 40 heures et une semaine de repos, ce qui représentait une réduction de presque 30 heures par mois.

A la rentrée des vacances 1974, les employés de l'ordinateur, forts des promesses reçues, élisent une commission de travail chargée d'étudier leur concrétisation et font des propositions, appuyées d'un arrêt de travail, à la direction qui, de son côté, promet... d'étudier le dossier. Depuis, les discussions n'étaient certes pas rompues mais les choses n'avançaient pas.

Par ailleurs, la BNP s'était activement occupée d'isoler les employés de l'ordinateur, fermant certaines issues du centre, posant des grilles à d'autres, sous prétexte de lutter contre l'espionnage économique, installant une salle de repos avec moquette et distributeur à boissons pour le seul usage des employés de l'ordinateur, faisant apparaître ceux-ci comme des privilégiés.

Le 5 septembre, l'équipe de nuit est informée des dernières propositions de la direction : la date de janvier 1976 est retenue pour le début des opérations qui ne seront terminées qu'en janvier 1978. De plus, si les employés de l'ordinateur ont cru qu'une semaine sur quatre de repos correspondait à treize semaines par an (plus les cinq de congés payés), la direction n'incluait pas les mois d'été et proposait seulement neuf semaines.

Par ailleurs, le travail en équipes de nuit pendant cinq ans avançait d'un an le départ à la retraite. Avec le nouveau système, le nombre de semaines travaillées de nuit étant réduit, cet avantage risquait de s'amenuiser en conséquence.

Dès que l'information arrive dans le centre, l'équipe de nuit arrête le travail. Lundi 8 septembre, 90 % du personnel de l'ordinateur est en grève.

L'arrêt de l'ordinateur est une catastrophe pour les banquiers puisque celui-ci traite tous les chèques, tous les effets.

Les employés de l'ordinateur se sont arrangés pour faire pièce aux manœuvres de la direction tentant de faire fonctionner l'ordinateur avec certains cadres et de donner du travail à façon. Leur action a provoqué dès le jeudi 11 des sanctions. Le matin, sept employés sont menacés d'un blâme ; le soir même, la direction en suspend treize autres, ce qui est une menace de licenciement.

Ces mesures sont allées à l'encontre du but recherché : non seulement elles n'ont pas intimidé les employés de l'ordinateur mais, de plus, l'ensemble des employés de la banque les ont très mal prises.

Certes, pour eux, jusque-là, l'ordinateur était privilégié par ses conditions de travail et surtout par ses salaires, et cette grève les laissait pour le moins indifférents. D'autant plus que l'ordinateur arrêté, cela veut dire des journées entières sans travail, travail qu'il faudra rattraper, sous la pression des chefs, dès la reprise.

Mais des sanctions, non ! Les employés ne pouvaient l'admettre et se sentaient eux-mêmes menacés indirectement.

La direction a dû le sentir qui, dès le vendredi 12, promettait pour le lundi matin à 9 heures une réponse qu'elle laissait entendre favorable en ce qui concernait les sanctions. Les sanctions ont effectivement été levées et mercredi l'ordinateur a repris le travail, ayant obtenu dix semaines de congé par an dès la fin de 1976, plus des aménagements sur le nombre de semaines de nuit pour l'avancement de l'âge de la retraite.

Dans les entreprises

Renault

Les actions n'ont pas la cote

La radio vient de découvrir que les actions de chez Renault ont baissé.

Qu'en est-il exactement ?

A la Régie, nous avons des actions. C'est relativement récent. En 1969, au cours de sa campagne électorale, Pompidou avait repris la vieille idée de De Gaulle « l'association Capital-Travail », et il avait promis l'actionnariat chez Renault. La direction, en la personne de Dreyfus, a donc appliqué la loi du 2 janvier 1970, qui crée des actions de valeur nominale de 100,00 F pour représenter le capital de la Régie.

Pour les travailleurs, ce n'est jamais qu'une forme d'intéressement car, à la Régie, pour avoir des actions, il faut avoir au moins cinq ans d'ancienneté, et le nombre d'actions augmente avec l'ancienneté et le coefficient hiérarchique !

Cela veut dire environ une dizaine d'actions nominales à 100,00 F pour un ouvrier ayant 10 ans d'ancienneté.

La première distribution gratuite a eu lieu en novembre 1970 et il fallait attendre cinq ans pour pouvoir revendre ce maigre « capital ».

En février 1972, de 100 F au départ, l'action tombe à 89 F. Depuis, à chaque cotation mensuelle, elle reste à cette valeur. C'est bien la seule chose qui n'augmente pas !

Dès le départ, les travailleurs de la Régie s'étaient montrés sceptiques, maintenant ils sont franchement rigolards. Qui voudrait racheter les actions que certains ouvriers veulent vendre pour réaliser « leur » capital ?

A défaut de pouvoir les vendre, ils pourront toujours les encadrer pour décorer leur cheminée avec « l'idée du siècle »...

Correspondant L.O.

(Photo ADJA)

Billancourt

Où en est l'affaire des licenciés du dernier conflit ?

Après le conflit du dernier printemps à Billancourt, la direction de la régie Renault avait licencié quatorze travailleurs et demandé le licenciement de trois délégués du personnel.

Les délégués n'ont jamais cessé de travailler : le Comité d'entreprise avait refusé leur licenciement, puis à son tour l'inspecteur du travail. Enfin, le ministère du Travail, devant qui la direction a fait appel, n'a pas pris position dans les délais prévus, confirmant ainsi la décision de l'inspecteur du travail. La Régie ne s'était pourtant pas privée de faire pression auprès de lui, laissant entendre que refuser le licenciement des délégués, c'était donner bien trop de pouvoir à ceux-ci.

Les quatorze travailleurs, eux, ont effectivement quitté l'atelier.

Mais huit d'entre eux continuent, plusieurs mois après, à refuser leur licenciement : on les voit fréquemment aux portes de l'usine (les syndicats les soutiennent financièrement, grâce à un « fonds de solidarité » et à des collectes).

La semaine dernière, une commission d'enquête du tribunal des Prud'hommes est venue à l'usine pour écouter une vingtaine de témoins, des grévistes du dernier conflit. Le jugement des Prud'hommes devrait être rendu dans le courant du mois d'octobre.

Dans l'usine, le problème des licenciés revient encore souvent dans les discussions et tout le monde pense que la direction n'a plus aucun motif pour maintenir le licenciement des quatorze travailleurs : ils n'ont pas plus à se reprocher que les trois délégués et l'inspection du travail a largement établi que Renault n'avait aucun motif valable de licenciement contre ceux-ci.

Les trois délégués ont été réintégrés. Mais les autres travailleurs ?

La Régie fait sa loi

En peu de temps, trois travailleurs de l'usine ont été licenciés sous prétexte d'absence injustifiée. En fait, ces travailleurs purgeaient une peine de prison. A chaque fois, il s'agissait de travailleurs immigrés condamnés pour des affaires bénignes.

La Régie, malgré ses dehors « sociaux » et les appels officiels à la réinsertion des anciens prisonniers, n'a pas hésité à punir une deuxième fois ces travailleurs, à leur infliger une deuxième peine, en les privant de leur gagne-pain. Histoire sans doute de les encourager dans le droit chemin...

Quels que soient les motifs pour lesquels ces travailleurs ont été condamnés, il est inadmissible que les patrons, au profit desquels pourtant sont faites les lois, s'arrogent le droit de se faire juges une seconde fois et de jeter un travailleur sur le pavé.

UN VOL MANIFESTE

Les salariés licenciés des entreprises Grandin, Triton et Chaix se sont vu retirer le bénéfice de l'allocation égale à 90 % du salaire qu'ils avaient reçue pendant un trimestre. C'est la commission paritaire des ASSEDIC qui a pris cette décision, et cela sous prétexte que les bénéficiaires de cette allocation spéciale doivent remettre aux commissions paritaires des ASSEDIC un dossier démontrant qu'ils ont fait un effort suffisant pour retrouver du travail ou qu'ils ont accepté de suivre un stage professionnel, ou enfin expliquer les motifs de refus d'emplois qui leur auraient été présentés.

Bien évidemment, la plupart des travailleurs de ces entreprises n'ont pas la possibilité de remettre aux commissions des ASSEDIC un tel dossier, pour la bonne raison que depuis leur licenciement ils sont en grève et exigent la garantie de leur emploi.

En fait, par leurs exigences, les ASSEDIC non seulement reprochent à ces travailleurs leur lutte, mais entendent les pénaliser en leur retirant les indemnités prévues par la loi.

THOMSON-CSF

IL Y A DU TRAVAIL, QU'ON EMBAUCHE

On compte aujourd'hui plus d'un million de sans-emploi. Pourtant du travail, il y en a à la Thomson, à tel point que la direction nous demande de faire des heures supplémentaires.

Ainsi au 24, les charges sont si élevées que certains d'entre nous sont sollicités pour venir travailler le samedi à l'usine. Trouvant sans doute que le nombre de volontaires est insuffisant, la direction vient même de créer une toute nouvelle prime de vingt francs, joliment appelée prime de dérangement, qu'elle alloue pour chaque samedi travaillé.

Si la direction a du travail, plutôt que de nous demander de faire des heures supplémentaires et de nous distribuer des aumônes, elle n'a qu'à embaucher : des demandeurs d'emploi, ce n'est pas cela qui manque aujourd'hui.

(Extrait du bulletin Lutte Ouvière - *Thomson-CSF-Levallois.)*

VALLOUREC

UNE SOCIETE CONDAMNEE

Le mois d'août étant le mois des gros travaux, de nombreux travailleurs d'entreprises extérieures sont là. Et la plupart font des horaires qui sont largement au-dessus des nôtres. Il faut dire que la direction impose des délais minimum et que ces entreprises doivent obligatoirement les respecter, sous peine de perdre de futurs marchés.

Et cette année, le record a été battu, puisque certains travailleurs ont été contraints de faire plus de 80 heures par semaine, finissant le travail à 23 heures, dimanche 31 août.

Ainsi, voilà le vrai visage de cette société : d'un côté on licencie, on met au chômage technique des millions de travailleurs et de l'autre certains triment comme au siècle dernier.

Une société décidément condamnée et qu'il est temps de renverser.

(Extrait du bulletin Lutte Ouvrière *de Vallourec - Noisy-le-Sec.)*

Non content de distribuer les deniers publics aux grandes entreprises capitalistes sous prétexte de relancer l'économie, l'Etat trouve le moyen de leur assurer quelques avantages supplémentaires monnayables.

C'est ainsi que le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) vient de signer un accord avec Rhône-Poulenc, qui permettra à ce dernier d'utiliser les chercheurs et les installations du CNRS pour ses propres recherches.

Rhône-Poulenc aura même le droit de « geler » la publication et la mise en service de découvertes qu'il jugerait non rentables quant à ses profits, comme c'est déjà une pratique courante dans les industries pharmaceutiques.

Pour Rhône-Poulenc, qui ne paiera les travaux du CNRS qu'au coup par coup, tout est bénéfice : réduction du nombre des chercheurs qu'il emploie, mise à profit du potentiel scientifique du CNRS, neutralisation de la concurrence.

On voit bien au service de qui est l'Etat.

Correspondant L.O.

Comment est ressentie la dimunition d'horaire au siège social de Rhône-Poulenc Courbevoie

La réduction générale des horaires qui touche l'ensemble du trust Rhône-Poulenc, se traduira chez nous par quatre heures de moins par semaine : nous ne ferons plus que 36 heures.

La perte sur les salaires sera de 24 F pour un salaire de 2.000 F par mois, et de 164 F pour un salaire de 4.000 F. Elle est donc modérée, et n'a pas entraîné de coups de colère des travailleurs. Par contre une inquiétude se fait jour en ce qui concerne l'avenir : n'y aura-t-il pas plus tard d'autres réductions de salaires, des licenciements ?

Par contre, ce qui a provoqué un tollé général, c'est la répartition de ces quatre heures, qui vient d'être annoncée et qui doit entrer en vigueur le 22 septembre : nous pourrons commencer le travail une demi-heure plus tard le matin et finir un quart d'heure plus tôt le soir.

Or la plupart des employés viennent en voiture et commencent à 7 h 45, à un moment où « ça roule bien ». Mais une demi-heure plus tard, on est en plein embouteillage : va-t-on devoir passer la demi-heure du matin dans les encombrements ?

LIVRES

TROTSKY

L'ART de la GUERRE et le MARXISME

SOUS le titre de L'art de la guerre et le marxisme, *les éditions de L'Herne viennent de publier quatre textes de Trotsky consacrés à cet aspect particulier de l'édification de l'Etat soviétique qu'est l'édification de son armée. C'est le deuxième tome d'un recueil dont le premier avait été publié il y a quelque huit ans, sous le titre* Ecrits militaires *de Trosky.*

Il s'agit d'un long article et de trois allocutions prononcées en particulier devant les membres de l'association scientifico-militaire près de l'Académie militaire en 1921 ou en 1922. A une époque donc où la guerre civile était finie et où la jeune Armée Rouge, première armée au service d'un Etat prolétarien dans l'histoire du monde, avait déjà fait ses preuves et avait un riche bilan d'expériences dans le domaine de l'organisation comme sur le plan de l'action militaire.

C'est précisément à partir de ces expériences concrètes que Trotsky, président du Comité militaire suprême pendant toute la guerre civile et, en tant que tel, créateur de l'Armée Rouge, examine les conditions d'un art de la guerre telles qu'elles se sont présentées pour l'Etat ouvrier.

La capacité de l'Armée Rouge à résister et à vaincre avait déjà apaisé en 1921 les multiples oppositions suscitées par les initiatives de Trotsky pour créer une armée à partir de rien ou presque. L'utilisation, au service de l'Etat prolétarien, de l'expérience et de la compétence militaires du régime renversé, notamment sous la forme de l'intégration d'officiers tsaristes aux postes de commandement, avait montré sa fécondité. Ces oppositions, très concrètes en 1918, survivaient cependant encore en 1921 sous une forme doctrinaire. C'est précisément contre ce doctrinarisme, prétendant jeter les bases d'une « science militaire prolétarienne », que s'élève Trotsky.

En contestant d'abord que l'on puisse parler de « science » à propos de l'activité militaire, même si celle-ci combine l'utilisation de nombreuses sciences. « La guerre est un art pratique, un savoir-faire », — *c'est-à-dire* « un ensemble de procédés pratiques, de méthodes d'adaptation et d'habileté qui répondent à une tâche précise : anéantir l'ennemi. »

S'il n'y a pas de « science militaire », à plus forte raison n'y a-t-il pas de science militaire prolétarienne. Il n'y a même pas un art militaire prolétarien, comme il n'y a pas une culture prolétarienne. Contre les doctrinaires de tout bord, Trotsky insiste sur le fait que, pour vaincre, le prolétariat doit assimiler et utiliser pour ses propres objectifs de classe les expériences, accumulées et codifiées sous forme de règlements et de statuts, de l'armée de la classe adverse. Qu'avons-nous fait d'autre ? « Nous avons pris comme point de départ pour créer notre armée le matériel historique que nous avions sous la main, en unifiant toute cette activité pour l'accorder au point de vue de l'Etat ouvrier en train de lutter pour sa survie, sa souveraineté, son renforcement. »

Contre ses contradicteurs, qui prétendent rédiger jusqu'aux règlements en s'appuyant sur le marxisme, Troysky refuse de rabaisser ce qui est véritablement une méthode scientifique au niveau des recettes de cuisine, fût-ce des recettes militaires.

Ce qui est vrai pour l'art de l'organisation militaire l'est également pour l'art de la guerre lui-même — les deux étant d'ailleurs bien, entendu étroitement liés. Il n'y a pas une stratégie ou une tactique militaires spécifiquement prolétariennes. La stratégie proprement prolétarienne se situe au niveau politique : s'emparer du pouvoir, vaincre la bourgeoisie, défendre et étendre la révolution.

(Photo Roger Viollet.)

Mais les choix stratégiques strictement militaires (guerre de manœuvre ou guerre de position, par exemple) ne sont pas donnés en eux-mêmes par la nature de l'Etat qui les choisit. En particulier, la guerre de manœuvre, basée sur l'attaque, n'est pas plus spécifiquement révolutionnaire que la guerre de position n'est spécifiquement bourgeoise.

Au-delà des questions strictement militaires, les textes de Trotsky donnent surtout une leçon de marxisme, dans toute la richesse de cette science, dans toute son aptitude à saisir la réalité, dans tout son refus des idées préconçues, figées, doctrinaires.

Georges KALDY.

LE CHILI SOUS PINOCHET DE CLAUDE KATZ

UN journaliste français, Claude Katz, a réuni des interviews au cours d'un voyage de huit mois qu'il fit au Chili après le coup d'Etat de septembre 1973. Il a chargé des militants chiliens réfugiés en France de présenter chacune de ces interviews en faisant le point sur un problème précis : la situation économique, la répression, l'enseignement, etc.

Disons tout de suite que **Le Chili sous Pinochet** est à lire et à faire lire. Les atrocités commises par la Junte contre tous ceux, et ils furent nombreux, qui s'étaient tant soit peu mis en avant sous le régime d'Allende, sont connues. Mais ce chauffeur d'autobus, ce paysan, ce mineur, cette ménagère, ces militants qui parlent, qui décrivent simplement leur vie de tous les jours, nous font comprendre ce qu'est la répression quotidienne, quelles difficultés il faut vaincre pour tenter de subsister dans des conditions économiques et sociales qui engendrent une misère de plus en plus profonde, et nous font nous sentir profondément solidaires de ces hommes et de ces femmes dont la dictature sanglante n'a pu abattre le courage, la détermination, la volonté de continuer comme ils peuvent le combat.

De plus, l'ouvrage comporte des indications intéressantes, bien qu'elles datent déjà de l'an dernier, sur la situation au Chili, sur la crise économique, sur les mesures — ou plutôt les contre-mesures — qu'a prises la Junte pour faire payer les pauvres. Et il se termine par deux interviews qui veulent ouvrir des perspectives politiques : celle d'un ex-parlementaire du Parti Socialiste et celle d'un militant d'une organisation révolutionnaire (qui n'est pas nommée, mais semble bien être le MIR).

Les paroles rapportées n'émanent pas des représentants officiels de ces partis, mais elles illustrent cependant ce qu'on sait par ailleurs de la politique de ceux-ci. Et il est caractéristique de n'y voir aucune véritable analyse des causes du coup d'Etat, aucune recherche des responsabilités. L'heure est à l'unité contre la Junte ! Et les révolutionnaires semblent bien incapables de proposer une politique indépendante au prolétariat.

Pourtant, ce prolétariat existe bien. Et à travers les témoignages que Claude Katz a recueillis, il apparaît comme une classe dont les réflexes de solidarité n'ont pas été entamés par la répression et la misère, comme une classe qui a subi une défaite mais n'a pas renoncé à la lutte.

Sylvie FRIEDMAN.

Le Chili sous Pinochet, **de Claude Katz - Ed. du Cerf - 22 F - 116 pages.**

" La Joie de Lire " fermée

LA librairie « La Joie de Lire », grande librairie du Quartier latin à Paris, spécialisée, entre autres, dans les revues et ouvrages politiques et marxistes et qui diffuse le plus large éventail de la presse de gauche et d'extrême-gauche française et étrangère, est fermée depuis le 12 septembre dernier. Jusqu'à quelle date ? Les employés l'ignorent encore pour l'instant. La situation est confuse. Voici comment les affiches manuscrites, sur les vitrines de la librairie, la résument :

« Inquiets sur l'avenir de la librairie et devant l'impossibilité d'obtenir une entrevue avec la direction, le personnel a décidé de fermer la librairie le vendredi 12, pour imposer cette réunion. Au cours de celle-ci, nous avons appris la menace de liquidation qui pesait sur l'entreprise. En effet, un conflit financier oppose MM. Lallement et Nedjar (les nouveaux propriétaires) à F. Maspéro (conflit sur lequel nous estimons ne pas avoir à prendre parti). Et, de ce différend, en résulte un autre avec les éditeurs, qui ont suspendu leurs livraisons, ce que vous avez pu noter...

Si M. Lallement n'obtient pas satisfaction auprès des éditeurs, il menace de mettre la librairie en liquidation.

Nous avons été amenés à cette situation par les carences de gestion de nos directeurs successifs. Le dernier directeur en date n'ayant pas opéré le redressement promis, le personnel est unanimement décidé à prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir la survie de la librairie et le maintien de l'emploi. »

« La Joie de Lire » l'ex-librairie de François Maspéro, la seule grande librairie à diffuser la presse révolutionnaire, va-t-elle donc fermer ses portes ? Nous souhaitons que non. Dans l'intérêt de ceux qui y travaillent, bien sûr, et sur lesquels pèsent des menaces de licenciement. Mais aussi dans l'intérêt de tous, à qui la librairie « Maspéro » rendait des services culturels jusqu'à présent sans équivalent.

FILMS FILMS FILM

Souvenirs d'en France d'André Téchiné

ASCENSION et déclin d'une entreprise française de dimension familiale, du début du siècle à nos jours, tel est le thème du film. Il peut paraître ambitieux, mais le résultat est une réussite. L'histoire de cette famille de bourgeois moyens de province, qui recoupe celle des grands événements comme le Front Populaire ou la guerre, est racontée de manière vivante et intéressante, même pour ceux qui ne se sentent pas directement concernés par ces problèmes. Le récit est bien fait et très bien joué.

L'entreprise, à l'origine fondée à la force du poignet par un descendant d'émigrés espagnols de la fin du 19e siècle, prospère au point d'assurer avant-guerre à la famille la vie respectable et douillette des riches de province — une vie étriquée et morne aussi, derrière les grilles de sa belle demeure. La crise et le chômage des années Trente, puis le Front Populaire ne l'ébranlent guère. C'est dans cette famille que parvient à pénétrer, par le mariage, Berthe, une jeune lingère douée d'un solide caractère. Elle s'impose même au grand-père et, décorée à la Libération pour son intervention dans la Résistance, c'est elle qui, gaullisme et Ve République aidant, assure un nouveau départ à l'entreprise qu'elle dirige. Cependant, face aux difficultés de la concurrence, elle n'aura finalement pas d'autre choix que de la laisser racheter par des Américains.

Le réalisateur s'est attaché à l'histoire de cette famille bourgeoise, mais visiblement ce n'est pas pour autant qu'il éprouve une grande sympathie pour ses membres. Sans doute est-ce pour cette raison que le film dégage une certaine froideur. Mais ce n'est pas le cas lors des scènes dans lesquelles on voit la vie et les luttes des travailleurs, luttes qui, dans le cadre d'une entreprise de ce type, ont des limites tracées par le paternalisme de la patronne, comme par exemple lorsque celle-ci, experte, sait user de ses origines populaires et de sa décoration pour faire arrêter une grève.

Souvenirs d'en France est riche d'une foule de détails, de notations très justes, qui lui évitent de tomber dans le schématisme ; son réalisateur et ses interprètes ont bien du talent.

Christiane LE GUERN.

Guerre et Amour de Woody Allen

UN film délirant, **Guerre et amour,** est une parodie de **Guerre et paix.** Woody Allen réincarne de façon bouffonne un personnage de roman russe du 19e siècle. Boris Grouchenko est amoureux de sa cousine Sonia. Hélas, celle-ci, de dépit d'être délaissée par Ivan, le frère de Boris, épouse un vieux marchand de harengs.

Comme tous les films de Woody Allen, celui-ci est plein d'allusions pour initiés. Ici, pour les connaisseurs de la littérature russe. Le film est aussi, sans doute, bourré de citations pour cinéphiles.

Mais ce qui est plaisant, c'est que Woody Allen est tout aussi drôle dans ses gags que dans ses scènes parodiques d'introspection où il raille le cinéma « intellectuel », en particulier dans les scènes où il discute gravement avec sa cousine Sonia sur l'existence de Dieu, la Mort ou l'Enfer.

Gags, jeux de mots, parodies s'enchaînent très vite, on ne saisit peut-être pas tout, mais on rit. Woody Allen est irrésistible et, avec son entrain, ses mimiques, ses railleries, il fait penser par bien des côtés aux Marx Brothers.

Cécile BERNIER.

A VOIR

C'EST DUR POUR TOUT LE MONDE
de C. Gion

Une satire du monde de la publicité.
Marbeuf (8e).

LA FLEUR ET LE FUSIL
de G. Valet

Comment le peuple vietnamien a pu résister aux bombes américaines.
Cinéma Le Seine (5e).

QUE LA FETE COMMENCE
de B. Tavernier

La décadence des classes dirigeantes en France sous la Régence.
Les Cinoches Saint-Germain (6e) - Jeanne-d'Arc (13e).

FRANKENSTEIN JUNIOR
de M. Brooks

Une excellente parodie des films d'horreur.
Hautefeuille (6e) - Balzac (8e) - Haussmann (9e).

REVOIR

EASY RIDER
de D. Hopper

La Clef (5e).

LA FEMME DE JEAN
de Y. Bellon

Studio Cujas (5e).

LITTLE BIG MAN
de A. Penn

Odéon (6e).

MACADAM COW BOY
de J. Schlesinger

Mac-Mahon (17e).

Tarzoon, la honte de la jungle

L'idée de départ est bonne : Tarzan, pardon Tarzoon, le héros de la jungle, devenu impuissant, est chassé de chez lui par sa femme, June.

On espère voir un anti-Tarzan. C'était une bonne idée. Mais on est déçu, car c'est la seule bonne idée d'un dessin animé, où même sous une forme parodique, le sadisme et le sordide se disputent à la pornographie. C'est à la mode et c'est commercial. Mais cela ne suffit pas à faire un bon film.

C.B.

De la parole aux actes. (Photo A.F.P.)

UN ENFANT

MICHEL DEBRE a eu droit à une heure d'antenne pour défendre l'idée que chaque famille française devrait avoir au moins trois enfants. Intervention qui est tombée quelque peu à côté de la plaque: si l'on en croit les sondages réalisés au fur et à mesure du déroulement de l'émission, dix pour cent de ceux qui étaient au début favorables aux thèses de Debré ne l'étaient plus à la fin. L'appel au patriotisme de Debré n'a donc pas l'air d'avoir porté... si ce n'est à rire.

Oh, le ridicule et la farce étaient tout à fait involontaires ! Ils résidaient dans le décalage entre les propos de cet homme politique bourgeois qui, au nom de la raison d'Etat, considère la population comme un cheptel qu'il faut amener à croître et multiplier, et la réalité que connaît chaque famille en France, surtout les familles pauvres.

Serait-il souhaitable, du point de vue de la société, qu'il y ait plus ou moins d'enfants ? La question pourrait être discutée. Mais pas par des hommes qui représentent une organisation sociale qui démissionne totalement devant les responsabilités qui sont les siennes : assurer aux enfants les conditions matérielles, sociales, culturelles de leur épanouissement, au lieu de rejeter sur les familles l'essentiel de ces responsabilités.

Debré, pas plus que quiconque, n'a le droit d'intervenir dans un choix qui ne peut être que celui du couple et surtout celui de la femme. Et cela d'autant plus qu'il lui revient ensuite le soin d'élever les enfants, entre le travail, les transports, le HLM, l'insuffisance de crèches, d'écoles, dans la solitude de la totale responsabilité individuelle.

Alors, les charlatans à la Debré ne peuvent que faire rire. Il semble y avoir réussi... Irène BROSSARD.

TELE TELE

CETTE SEMAINE

DIMANCHE 21 SEPTEMBRE

TF1 - 13 h 20 - **Le petit rapporteur :** l'actualité revue et corrigée par Jacques Martin.
TF1 - 18 h 45 - **Les animaux du monde.**
Une émission sur l'archipel breton des Sept-Iles, un paradis pour les oiseaux qui, malheureusement, n'échappe pas à la pollution.

LUNDI 22 SEPTEMBRE

TF1 - 20 h 35 - Film : **Un drôle de paroissien.**
Un film de Jean-Pierre Mocky, avec Bourvil, Jean Poiret et Francis Blanche. La partie de cache-cache assez drôle de policiers essayant de prendre sur le fait un respectable bourgeois qui s'est fait piqueur de troncs.

MARDI 23 SEPTEMBRE

TF1 - 20 h 15 - **Ces années-là : 1946-1970.**
L'année 1946, la première des vingt-cinq émissions réalisées par Michel Droit.
Les bandes d'actualité sur l'année 1946 (procès de Nuremberg, départ de De Gaulle, début de la guerre d'Indochine) doivent très certainement avoir quelque intérêt, mais l'on peut être inquiet du sens dans lequel Michel Droit, journaliste de droite, fera pencher ces émissions.
A2 - 20 h 30 - Les dossiers de l'écran : **Les grandes familles,** film de Denys de la Patellière.
Le débat portera sur le thème « le capital et les capitalistes ». A l'heure où nous écrivons, les participants au débat ne sont pas encore connus. Espérons néanmoins que des représentants du monde ouvrier auront leur mot à dire sur un sujet qui les concerne en premier lieu.

MERCREDI 24 SEPTEMBRE

TF1 - 20 h 35 - **La voix humaine** de Jean Cocteau, avec Madeleine Robinson.
FR3 - 20 h 30 - Cinéma : **Le plaisir** de Max Ophuls (1952).
Un classique de Max Ophuls, d'après trois contes de Maupassant.

JEUDI 25 SEPTEMBRE

TF1 - 21 h 30 - Dossier IT1 : **French Connection n° 3.**
Une enquête sur la drogue, qui s'attache plus à souligner le rôle des polices française et américaine dans leur lutte contre les trafiquants qu'à dénoncer ce fléau que constitue la drogue.
A2 - 20 h 35 - **Le grand échiquier.**
Une émission de variétés de qualité, avec le mime Marceau, Harry Belafonte, les Frères Jacques...

VENDREDI 26 SEPTEMBRE

TF1 - 20 h 35 - Au théâtre ce soir : **Douze hommes en colère.**
Douze jurés doivent donner leur verdict sur une affaire d'homicide. Tous les jurés sauf un se sont laissés aveugler par leurs préjugés et leur paresse d'esprit. Mais le juré numéro 8 va imposer une révision complète des preuves de l'accusation. Une excellente pièce, qui entend montrer la fragilité du jugement.
A2 - Ciné Club :
22 h 35 : **Paris qui dort** (1924) ;
23 h 25 : **Entracte** (1924) ;
Deux films de René Clair.

AUX DOSSIERS DE L'ECRAN

"Comment va l'oncle Sam ?"... ... pas de réponse !

SOUS le titre « Comment va l'oncle Sam ? Les dossiers de l'écran étaient consacrés mardi 16 septembre aux Etats-Unis. Quelle déception !

Après un film tout à fait quelconque se contentant de résumer cinquante ans d'histoire sans aucun effort, ni pour faire comprendre cette histoire, ni pour exposer les problèmes actuels des Etats-Unis, le débat fut encore plus terne.

Michel Jobert essayait d'apparaître comme un possible successeur de De Gaulle et de Pompidou en envoyant quelques pointes contre le gouvernement américain; Mac Govern, ancien candidat à la présidence contre Nixon, Petrov, diplomate américain comme son nom ne l'indique pas, et Salinger, journaliste, ancien collaborateur de Kennedy, n'ont à aucun moment abordé les vrais problèmes américains, que ce soit le racisme ou la crise économique ; Haykal, ancien ministre de Nasser, se contenta de donner quelques coups de patte à la politique de Sadate, en douceur quand même.

Pas grand-chose à tirer d'un tel débat, où chacun est préoccupé à la fois de parfaire sa propre image et de ne pas trop s'engager.

Il y avait aussi Jean-Pierre Cot. Il paraît qu'il est socialiste, et même dirigeant influent du PS. A entendre ce qu'il avait à dire sur la première puissance impérialiste mondiale, on ne s'en est pas aperçu.

J.M.

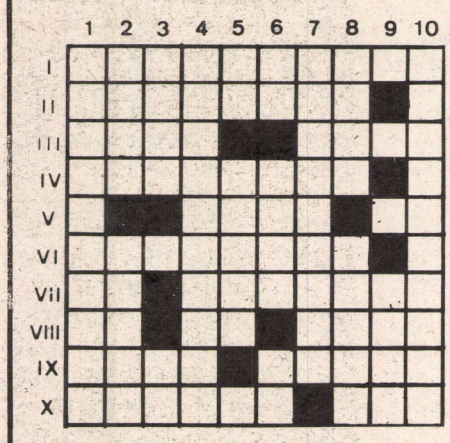

HORIZONTALEMENT

I. Vieux sangliers. — II. Système d'intervention. — 3. Votre grand-père est celui de votre grand-mère - Peut être supérieure. — IV. Vanités. — V. Descendant du prophète - Note. — VI. Répété plusieurs fois. — VII. Partie du quai - Excitera. — VIII. Patrie d'Abraham - Fille d'Inochos - Quote-part. — IX. Prénom masculin (inversé) - Galère. — X. Nom d'empereur romain - Près de.

VERTICALEMENT

1. Se rapportent aux descendants de Sem. — 2. De bas en haut ou de haut en bas selon que l'on est anglais ou français - Chambre d'étudiant. — 3. Grande maison de Castille - Dans un envoi. — 4. Tout tracé, il est facile à suivre. — 5. Symbole - Pour un insecte, c'est le plein développement. — 6. Plus fort que le roi - Gamin - Note. — 7. Injustement obtenue. — 8. Imites le cerf - Qui concerne un produit fini. — 9. Liste. — 10. Comme certaines lois.

SOLUTION DU PROBLEME PRECEDENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	C	H	A	M	P	I	G	N	O	N
II	R	E	P	E	R	T	O	I	R	E
III	A	S	T	R	E	I	N	T	E	S
IV	V	I	E	I	L	■	G	R	I	L
V	A	T	■	D	E	S	S	A	L	E
VI	T	A	P	I	S	■	■	T	L	■
VII	E	T	R	E	■	A	C	I	E	R
VIII	S	I	O	N	■	I	L	O	T	E
IX	■	C	O	S	E	M	E	N	T	■
X	U	N	E	■	M	E	S	S	E	S

L'affaire Claustre :
RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

DEPUIS quelques jours, le gouvernement fait beaucoup de bruit autour de sa décision de verser la rançon exigée par Hissène Habré pour la libération de Françoise Claustre. D'autant plus de bruit que sa décision arrive bien tard.

Les messages que Radio-France International envoie à destination du chef des Toubous ont, semble-t-il, autant pour but de satisfaire l'opinion publique française, émue par le sort de l'ethnologue, surtout depuis qu'ils ont pu la voir à la télévision, que de satisfaire les exigences de ceux qui la gardent en détention.

Car si, aujourd'hui, les autorités françaises font état de leur intention d'obtenir la libération des otages retenus au Tibesti, il n'en a pas toujours été ainsi. Si aujourd'hui elles se plaignent de ne pas encore avoir de réponse de Hissène Habré, elles oublient de rappeler que cette affaire traîne depuis plus d'un an et que, durant cette période, le gouvernement refusait ses exigences pour ne pas déplaire au gouvernement du dictateur Tombalbaye, qui fut renversé et tué par un coup d'Etat militaire en avril 1975 et remplacé par le général Malloun, vis-à-vis duquel il manifeste les mêmes égards.

Loin d'être animé par des préoccupations humanitaires, le gouvernement français qui aujourd'hui fait semblant de s'agiter pour sauver Françoise Claustre, a toujours manœuvré au Tchad afin de maintenir en place un gouvernement qui lui soit favorable. Et c'est pure hypocrisie de sa part lorsqu'il déclare qu'il ne veut pas fournir les armes réclamées par les « rebelles » alors que pendant des années il a non seulement fourni les armes mais aussi les hommes qui s'en servaient, pour soutenir Tombalbaye dans sa lutte contre les guérilleros du Nord et de l'Est. Il ne s'agit certes pas pour nous d'approuver la méthode qui consiste à utiliser des otages comme moyen de marchandage politique. Mais si, le 23 septembre, Françoise Claustre est exécutée, c'est parce qu'elle aura été sacrifiée sur l'autel de la diplomatie française, sur l'autel des intérêts colonialistes de la France.

Jean-Pierre VALI.

ROBERT FABRE A L'ÉLYSÉE :

Les Radicaux de Gauche réservent l'avenir... à droite

Robert Fabre, leader des Radicaux de Gauche, va rencontrer Giscard. Bien plus, c'est lui qui sollicite cette audience, alors que depuis plus d'un an (et encore il y a une semaine à peine) les trois partis de l'Union de la Gauche avaient repoussé les invitations du président de la République.

Les raisons qui poussent Fabre peuvent être diverses : volonté d'affirmer son indépendance par rapport à ses partenaires de l'Union ? Nécessité de faire un geste pour garder ses parlementaires qui louchent du côté de la majorité, prêts à suivre l'exemple de Caillavet ? Sondage de la gauche non communiste auprès de Giscard, puisque Mitterrand, ayant été prévenu de la démarche, n'a jusqu'ici pas bronché ?

La lettre de Fabre au président de la République ne signifie pas d'ailleurs qu'il va abandonner l'Union de la Gauche pour l'alliance avec la majorité giscardienne. Si Fabre a accepté l'Union de la Gauche, s'il a signé le Programme commun, c'est, outre que ce n'était pas prendre un grand engagement, parce que les Radicaux de Gauche avaient une solide raison : ils avaient besoin des voix socialistes et communistes pour être élus. Ils en ont toujours besoin. A moins d'être assurés de recevoir semblable appui de l'UDR et des Républicains Indépendants, à moins de se voir offrir des postes par le gouvernement actuel, ils n'ont pas de raison d'abandonner formellement l'Union de la Gauche.

Mais cette démarche signifie qu'éventuellement Fabre serait prêt à le faire si les circonstances l'exigeaient, c'est-à-dire si lui-même ou les Radicaux de Gauche y trouvaient leur compte, ou encore si une union sacrée de tout le personnel politique de la bourgeoisie française devenait nécessaire. Et avec le développement de la crise, c'est une hypothèse qu'on peut de moins en moins écarter.

Le Parti Communiste Français tempête et s'inquiète de la duplicité de ses alliés. Il n'a même pas été prévenu de la démarche.

Mais voilà un an maintenant que le Parti Communiste Français dénonce les arrière-pensées ou les réticences de ses alliés de gauche, met en garde contre une trahison possible, appelle les travailleurs à faire pression sur eux. Les prises de positions d'un Robert Fabre ne devraient donc pas le surprendre. Toute la politique du PCF actuelle laisse entendre qu'il s'y attend et la craint.

Ce qui surprend, par contre, c'est que, malgré cela, le PCF ne propose aucune autre alternative. Les craintes du PCF, l'attitude de Fabre, celle de Mitterrand démontrent qu'il est nécessaire, au minimum, d'envisager quelle voie devra prendre la classe ouvrière, quelle politique pourrait être la sienne, au cas où l'Union de la Gauche se révélerait une faillite.

Le PCF dénonce Fabre, Mitterrand et leur comportement, mais il ne propose rien d'autre que l'Union de la Gauche et encore l'Union de la Gauche, il ne propose en fait que de compter sur ceux dont il dit lui-même que les travailleurs doivent se méfier.

C'est de l'aveuglement. Ou alors l'indication que, malgré ses cris, le PCF reproche à Fabre et à Mitterrand moins leur politique que... d'être prêts à la mener sans lui. Malgré les apparences, c'est Marchais lui-même qui prendra peut-être un jour le chemin de l'Elysée.

Jacques MORAND.

Meeting

LUTTE OUVRIÈRE

avec la participation d'Arlette Laguiller

LE VENDREDI 26 SEPTEMBRE, A PARIS, PALAIS DE LA MUTUALITE, RUE SAINT-VICTOR, A 20 H 30. PARTICIPATION AUX FRAIS : 2 F.

La crise :
Contre le plan de Giscard, il faut un plan des travailleurs

DUTOURD LA - JOIE

JEUDI 11 septembre, au lendemain de la diffusion de l'interview de Françoise Claustre à la télévision, Jean Dutourd laissait éclater sa fureur en première page de France-Soir, *critiquant violemment le gouvernement coupable — selon les termes de Dutourd — de laisser une Française aux mains* « d'une bande de loqueteux dont on parle avec révérence parce qu'ils s'intitulent révolutionnaires et que ce mot, paraît-il, est sacré », *pour regretter le temps où on avait le droit de* « flanquer une pile aux gens qui vous donnent des coups de pied dans le derrière ».

Ayant reçu quelques reproches, Jean Dutourd s'est senti obligé de s'expliquer le surlendemain — c'est-à-dire de récidiver — dans un article intitulé : Les pirates de la savane. *Un morceau de bravoure au parfum colonialiste et raciste, dans lequel on peut lire des envolées dans le genre:* « Une femme de chez nous, une Française, est aux mains d'un homme auprès duquel le vampire de Dusseldorf n'est qu'un aimable fantaisiste ». *Et on y apprend que* « les plus féroces condottières, les plus implacables capitaines de mercenaires, aux pires époques de cruauté, gardaient quelques principes : ils se glorifiaient de ne pas faire la guerre aux femmes ».

Ils s'en glorifiaient peut-être. Mais il y a beau temps que les mercenaires ne reculent pas devant le fait de faire la guerre aux femmes et aux enfants. Dutourd aurait-il oublié les milliers de femmes brûlées dans les bombardements de la Deuxième Guerre mondiale, à Coventry, Londres, Hambourg, Dresde, les milliers de femmes japonaises victimes des bombes d'Hiroshima et de Nagasaki. Et, pour ce qui est des responsabilités de la seule armée française, les femmes algériennes massacrées lors des bombardements des mechtas... et les femmes Toubous, qui ont sans doute payé leur tribut aux exploits des légionnaires français au Tchad.

« Le plus accablant dans l'affaire de Mme Claustre, c'est qu'elle se passe au Tchad », *conclut Dutourd en lançant ce bel appel :* « Où es-tu Leclerc ? ». *Leclerc est mort. Mais son sous-ordre Massu est toujours vivant. Massu, qui fut directement responsable — et qui ose s'en vanter — des tortures infligées pendant la guerre d'Algérie à Djamila Bouhired et à tant d'autres femmes, dont le sort ne tira pas une larme à l'époque à Jean Dutourd.*

« J'ai écrit loqueteux, et je ne m'en dédis pas. J'ajoute que je connais le sens des mots (c'est mon métier) et que mon intention, en l'écrivant, était délibérément insultante. »

Monsieur Dutourd est simplement un loqueteux de l'esprit.

S.F.

Le gouvernement français complice du gouvernement espagnol

LE 11 septembre, seize militants basques ont été condamnés à des peines de prison par le tribunal de grande instance de Bayonne. Ils étaient accusés de fabrication et détention d'engins incendiaires. Douze d'entre eux étaient détenus depuis le début du mois de septembre.

Le lendemain, près de Maubeuge, le tribunal de grande instance d'Avesnes sur Helpe a condamné trois militants autonomistes catalans également à des peines de prison. Ils auraient été surpris en mars, à la frontière franco-belge, à bord d'une voiture transportant des armes.

Enfin une grève de la faim de cinq militants basques à la prison de Valenciennes vient illustrer aussi qu'une fois de plus, en France, les militants venant d'Espagne sont victimes d'une répression organisée par le gouvernement français.

CASE-VIERZON
ENTRE DEUX PERIODES DE CHOMAGE TECHNIQUE, LA DIRECTION AUGMENTE LES CADENCES !

LA direction de Case a annoncé au mois de juillet des périodes de chômage technique qui représentent un total de 48 jours ouvrables entre le 21 juillet et le 5 janvier. Deux cent cinquante travailleurs sont touchés, c'est-à-dire la quasi-totalité des ouvriers.

Ceux-ci n'ont repris le travail que le 16 septembre, après avoir été en chômage (payé à 85 %), pendant la dernière quinzaine de juillet et la première de septembre. Cela signifie, pour cette période, une perte de 200 à 300 F sur les salaires.

Tout cela était justifié, selon la direction, par le manque de commandes. Mais, dès la reprise, elle a demandé aux travailleurs de faire équipe et de sortir sept backoes (engins de travaux publics) et demi par jour, c'est-à-dire la production maximum. Il faut ajouter que c'est ce que l'usine produisait avant les licenciements collectifs, qui ont touché 70 travailleurs, sans compter les départs individuels.

Le programme des patrons est donc clair : faire trimer les travailleurs au maximum pendant un mois et demi, pour ensuite les jeter à la rue. En effet une période de chômage technique reste prévue du 3 au 14 novembre.